

Comment la sensibilisation aux besoins du chien et du chat peut aider à avoir un nouveau regard sur son animal compagnon

Prévenir les problématiques de cohabitation

Prévenir les abandons



©Jimmy Craig "They can talk"

Brunilde RACT-MADOUX

Sous la direction d'Anne-Laure Meynckens

Année Universitaire 2023-2024

Remerciements

Je remercie toute l'équipe pédagogique du Diplôme d'Université « Animaux et Société » pour la qualité et la richesse des cours proposés, pendant lesquels j'ai pu découvrir certaines disciplines et approfondir des notions.

Un grand merci à Anne-Laure Meynckens pour sa disponibilité et ses conseils.

Merci à toute la promo pour les bons moments partagés. Nos parcours et expériences diverses nous ont permis d'alimenter des discussions riches et variées.

Table des matières

Remerciements	2
Introduction	4
Partie 1. De l'animal apprivoisé à l'animal compagnon	7
1. Définitions et mise en place du sujet	7
2. Etat des lieux de la possession de chiens et de chats	11
3. Les concepts de bienveillance, bientraitance et bien-être animal	14
4. La négligence passive, un acte de maltraitance	18
Partie 2. Sensibiliser et responsabiliser les adoptants	20
1. Avant l'adoption – les points de vigilance	20
a. Les besoins du chien, du chat	20
b. Les attentes de l'humain	22
c. L'adoption responsable	23
2. Pendant l'adoption – que faire en cas de problématique ?	25
3. Actions de sensibilisation et de prévention	29
Conclusion.....	34
Bibliographie	35
ANNEXE 1	39
ANNEXE 2	40
ANNEXE 3	41
ANNEXE 4	42

Introduction

La domestication animale et végétale a été une étape importante dans le développement des sociétés humaines. Les données scientifiques mettent en évidence que la plupart des animaux ont été domestiqués à partir du début du Néolithique, c'est-à-dire -11 000 ans avant notre ère. La domestication est un processus qui se fait en plusieurs étapes et, bien souvent, qui se passe à plusieurs endroits (= différents foyers). La première étape du processus de domestication consiste en l'apprivoisement¹ de quelques individus d'une espèce sauvage, qui seront à l'origine de l'évolution de l'espèce vers une nouvelle espèce en plusieurs milliers d'années. Par exemple, le porc, le bœuf ou encore la chèvre sont issus d'espèces sauvages et ont évolué jusqu'à devenir de nouvelles espèces, élevées pour leur chair, leur laine, ou encore leur lait. Ces animaux – de production – ont longtemps côtoyé les humains jusqu'à l'intensification et l'industrialisation de l'élevage. L'animal de rente a progressivement disparu des villes et des villages pour laisser place à un certain nombre d'espèces dites de compagnie dans nos foyers. On a ainsi distingué deux catégories d'animaux domestiques : ceux qui nous rendent service et que l'on tient éloignés de nous – les espèces d'élevage/ animaux de rente – de ceux qui nous tiennent compagnie et qui vivent à nos côtés. Les chiens et les chats font partie de la seconde catégorie, bien que le chien ne soit pas toujours l'animal de compagnie au sens propre du terme puisqu'il est souvent également un auxiliaire de travail.

Les chiens et les chats vivent à nos côtés depuis des milliers d'années. On leur attribue un rôle multifonctions : protecteurs, gardiens, sauveteurs pour les chiens, régulateurs de rongeurs pour les chats mais aussi compagnons de vie pour les deux espèces. La domestication des chiens et des chats a eu pour objectif initial de nous rendre service. Pour cela, il était utile d'avoir un contrôle sur les populations et de sélectionner certaines caractéristiques notamment pour favoriser la cohabitation. D'animaux principalement utilitaires, ils ont, petit à petit, endossé le rôle d'animaux dits de compagnie en vivant avec nous. Confidents pour les enfants ; guides pour les malvoyants ; auxiliaires de vie pour les personnes dépendantes, ce sont des compagnons aux multiples facettes.

Les adoptants² de chiens et de chats aiment leurs animaux, c'est d'ailleurs souvent une des premières raisons de possession d'un animal de compagnie : « j'aime les chiens/ j'aime les

¹ CNRTL, définition de « Apprivoiser » : rendre moins sauvage, moins farouche. En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/apprivoiser> (Consulté le 14 mai 2024).

² Précisions de terminologie : Dans ce mémoire, nous utilisons parfois le terme « animal » au lieu d'« animal non humain » pour fluidifier la lecture. Concernant les personnes qui détiennent un animal de compagnie, plusieurs qualificatifs existent. Nous n'utilisons pas le terme « maître » qui se rapporte à la hiérarchie entre les espèces, cependant nous écrivons parfois « propriétaire », terme utilisé en droit, et qui implique la responsabilité de prendre soin de l'animal. Les termes « humain » ou « adoptant » seront les plus utilisés.

chats ». Cependant, ils ne savent pas toujours comment répondre à leurs besoins et ne savent pas toujours bien interpréter leurs comportements. Est-ce par manque de connaissance, c'est-à-dire par ignorance, ou est-ce un refus de s'informer ? Si on développe la première hypothèse, il est possible de se rapprocher de la théorie de l'ignorance sincère développée par Romain Espinosa³. Appliquée à l'exploitation animale, cette théorie précise qu'une part importante d'individus peut ne pas se rendre compte des conditions de vie très difficiles des animaux exploités (toute forme d'exploitation animale). Ce serait une des raisons pouvant expliquer le *paradoxe de l'exploitation animale* (L'humain se soucie du bien-être des animaux mais continue de les exploiter dans des conditions contraires au bien-être). En s'inspirant de cette théorie, il serait possible d'évoquer le *paradoxe de notre relation aux animaux de compagnie* : pourquoi négligeons-nous autant nos animaux de compagnie alors qu'on les aime tant ? Ainsi une des raisons expliquant ce paradoxe pourrait être l'ignorance sincère : de nombreuses personnes ne se rendent pas compte que leurs animaux de compagnie évoluent dans des conditions de vie inadaptées à leurs besoins.

Plusieurs profils d'adoptants de chiens et de chats s'observent : certaines personnes ne souhaitent pas s'informer, d'autres se renseignent sans obtenir les renseignements adéquats. Quelques-uns n'appliqueront pas les conseils reçus ou pas comme il le faudrait. Finalement, certaines personnes estiment qu'avoir eu des animaux « toute sa vie » est suffisant à la connaissance. Ainsi, parmi ces personnes, certaines sont réellement ignorantes. Comme le précise Romain Espinosa, il est « important de distinguer ce qui relève de l'ignorance sincère des autres phénomènes car les stratégies pour y répondre sont différentes. Si un individu est sincèrement ignorant, alors l'informer peut être efficace. Au contraire, si l'individu fait semblant d'être ignorant ou refuse d'être informé, alors il faut imaginer d'autres stratégies⁴ ».

Le *paradoxe de notre relation aux animaux de compagnie* est également développé par Jérôme Michalon. Selon lui, il y a un paradoxe entre l'affection portée aux animaux de compagnie et le fait de les détenir captifs, mais aussi entre l'intention de faire le meilleur et le fait de les faire souffrir. Il précise qu'il est important d'avoir conscience de ce décrochage potentiel entre des intentions bienveillantes et des pratiques bientraitantes. Nombre de personnes ne connaissent pas bien les espèces qu'elles détiennent et ne leur apportent pas ce dont elles ont besoin pour leur bien-être, voire leur apportent ce qui est contraire à leur bien-être avec un excès d'anthropomorphisme. Ainsi, on perçoit de la maltraitance involontaire⁵. Or,

³ Romain Espinosa, « Chapitre III - Pourquoi continue-t-on d'exploiter les animaux dans de telles conditions ? », *Comment sauver les animaux ? Une économie de la condition animale*, sous la direction de Romain Espinosa. Presses Universitaires de France, 2021, p. 75.

⁴ Thomas Wagner, Bonpote, « Une économie pour sauver les animaux ? », 15 juillet 2021. En ligne : <https://bonpote.com/une-economie-pour-sauver-les-animaux-romain-espinosa/> (Consulté le 23 mai 2024).

⁵ Dans la partie 1. 4. nous parlerons de « négligence passive ».

parler de maltraitance à des propriétaires de chiens et de chats qui disent aimer leurs animaux risque de les stigmatiser. Si l'on pointe les erreurs faites, l'adoptant de l'animal peut se sentir responsable de son erreur et culpabiliser⁶. De plus, comme les deux espèces ont été domestiquées depuis des milliers d'années, que les races ont été créées et sélectionnées pour certaines aptitudes, il est possible que beaucoup considèrent que les chiens et les chats sont adaptés pour vivre à nos côtés, quoi qu'il se passe. Ainsi, reconnaître qu'on ne leur apporte pas ce dont ils ont besoin et qu'ils pourraient souffrir serait perçu comme un échec.

Or, un animal dont les besoins ne sont pas comblés va chercher à s'adapter à son environnement en modifiant ses comportements, comme d'aboyer plus fréquemment, de détruire, d'éliminer dans la maison. Ces comportements deviennent gênants pour la famille. Des incompréhensions peuvent apparaître et des malentendus se créer. Les humains n'adopteront pas forcément les bonnes attitudes, en réprimandant ou en punissant l'animal. La relation se détériore petit à petit et peut mener à un abandon. En France, il y a encore trop d'abandons pour des motifs qui auraient pu être anticipés. Parfois, de simples conseils donnés au bon moment permettent d'améliorer la cohabitation et d'éviter la décision de se séparer de l'animal. C'est une constatation de notre quotidien en tant que consultante en éthologie et donc une des motivations à traiter ce sujet.

Ainsi, en étant sensibilisés aux besoins de leur animal, les adoptants pourraient anticiper l'engagement de l'adoption à long terme (investissement financier, matériel, et disponibilité), bien réfléchir avant d'adopter⁷ et se sentir responsable de leur engagement ; en ayant une meilleure connaissance des comportements de leur animal, les adoptants pourraient anticiper les problématiques de cohabitation et savoir se tourner vers les bons professionnels le cas échéant. Sensibiliser permet de prévenir les abandons.

Dans un premier temps, nous aborderons des notions qui permettent de mieux comprendre l'évolution de notre rapport aux animaux de compagnie. Puis nous ferons un état des lieux de la possession de chiens et de chats et des abandons. Nous décrirons les concepts de bienveillance, bientraitance et de bien-être animal, puis nous développerons la négligence passive. Ensuite, nous aborderons les points de vigilance en amont de l'adoption d'un chien ou d'un chat, ainsi que les éléments importants pour une cohabitation sereine. Enfin, nous verrons quelques propositions pour informer et former les adoptants, les sensibiliser aux besoins des animaux compagnons afin de limiter les problématiques et les abandons.

⁶ Chaire BEA, Vidéo « Que peut apporter la sociologie à la problématique du bien-être animal ? Focus sur le concept de « bienveillance » », 31 août 2008. En ligne : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/video-que-peut-apporter-la-sociologie-a-la-problematique-du-bien-etre-animal-focus-sur-le-concept-de-bienveillance/> (Consulté le 18 mai 2024).

⁷ Nous souhaitons utiliser le terme « adopter » quel que soit le mode d'acquisition (achat/don), et donc « adoptant » pour la personne qui adopte.

Partie 1. De l'animal apprivoisé à l'animal compagnon

1. Définitions et mise en place du sujet

Le chien domestique, *Canis familiaris*.

La domestication du chien a certainement eu lieu entre - 18 000 et - 12 000 ans, au Paléolithique supérieur, à divers endroits dans le monde. Le processus de domestication a alimenté (et alimente encore) de nombreux débats au sein de la communauté scientifique⁸. L'hypothèse de l'histoire de la domestication la plus communément acceptée est celle de Raymond et Lorna Coppinger dont il existe plusieurs variantes⁹. Selon les scientifiques, des loups peu farouches, attirés par les restes de nourriture des humains, se sont petit à petit rapprochés d'eux. Avec la sédentarisation des humains, les loups les moins craintifs ont évolué autour des campements et se sont mis à manger les déchets alimentaires. En parallèle, les humains les ont tolérés à leurs côtés. On parle de commensalisme, dont la définition est la suivante : « Interaction durable entre des individus d'espèces différentes où l'un des partenaires retire un bénéfice de l'association tandis que l'autre n'y trouve ni avantage ni véritable inconvénient¹⁰ ». Les individus proches des humains ont commencé à diverger de la population d'origine en s'adaptant à de nouvelles conditions de vie. L'évolution de l'espèce a mené à un autre canidé : le chien. Les humains ont commencé à voir les avantages de vivre avec ces animaux qui nettoyaient les campements et pouvaient alerter lorsque des prédateurs s'approchaient. Le chien est ainsi devenu protecteur et compagnon de chasse. La relation de commensalisme a évolué vers du mutualisme, dont la définition est celle-ci : « Association de deux animaux ou de deux végétaux d'espèces différentes qui tirent mutuellement profit de cette situation¹¹ ».

Le chat domestique, *Felis catus*.

Concernant le chat, le début du processus de domestication daterait de - 8 000 ans avant notre ère et se serait passé au Proche Orient¹². Les chats gantés ont commencé à se rapprocher des humains au moment de leur sédentarisation et de l'apparition de l'agriculture¹³. L'hypothèse

⁸ Christoph Jung & Daniela Pört, "Scavenging Hypothesis: Lack of evidence for Dog Domestication on the Waste Dump", *Dog Behavior*, 2018, Vol 4 (2), p. 41-56.

⁹ James A. Serpell, "Commensalism or Cross-Species Adoption? A Critical Review of Theories of Wolf Domestication", *Front Vet Sci*, 2021, Vol 8, p. 1-10.

¹⁰ Universalis, « Commensalisme ». En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/commensalisme/> (Consulté le 14 mai 2024).

¹¹ CNRTL, « Mutualisme ». En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/mutualisme> (Consulté le 14 mai 2024).

¹² JD Vigne, J Guilaine, K Debue, L Haye & P Gérard, "Early taming of the cat in Cyprus", *Science*, 2004, Vol 304 (5668), p. 259.

¹³ CA Driscoll, M Menotti-Raymond, AL Roca, ... & DW Macdonald, "The Near Eastern origin of cat domestication", *Science*, 2007, Vol 317 (5837), p. 519-23.

de l'histoire de la domestication la plus probable est que des chats « sauvages » ont été attirés par les rongeurs qui gravitaient autour des fermes. L'humain y a vu un intérêt et a entretenu la proximité avec le chat jusqu'à ce qu'il entre dans les maisons et s'y installe durablement. Comme pour le chien, on pense que le processus a pris la forme d'une relation de commensalisme au début puis d'une relation de mutualisme. Certains scientifiques parlent de processus « d'autodomestication » pour le chat.

La domestication implique un processus évolutif documentant deux aspects de l'évolution : la spéciation et l'adaptation¹⁴. La spéciation consiste en une rupture relative du flux génétique entre la population originale et la population domestiquée (différenciation des espèces). L'adaptation consiste en une modification des pressions de sélection (évolution de l'espèce soumise à des contraintes environnementales). Les populations anciennes de chiens et de chats ont subi, dès les premiers instants de leur domestication, de nouvelles pressions sélectives impliquant des modifications comportementales, morphologiques ou physiologiques. D'ailleurs des chercheurs en paléogénétique se sont intéressés à l'évolution du génome des chiens en mettant en évidence que l'humain et le chien avaient subi des modifications similaires des gènes impliqués dans la digestion. Cela constitue un exemple d'évolution parallèle entre les gènes humains, canins et la culture humaine¹⁵.

La diversité des définitions de la domestication nous montre que ce processus est complexe. On peut retenir deux d'entre elles :

« La domestication (du latin *domus*, « maison ») est l'action que l'homme exerce sur des animaux ou des végétaux, ne serait-ce qu'en les élevant ou en les cultivant. En se les appropriant et en les utilisant pour son agrément ou la satisfaction de ses besoins, l'homme les transforme¹⁶ ».

« Domestiquer un être vivant signifie exercer sur lui un contrôle : soins, nourrissage, gestion des reproductions (croisements)... L'espèce domestiquée évolue en fonction de ce nouveau mode de vie qui peut impacter sa morphologie, son comportement, modifier son rythme de reproduction et, au fil de plusieurs générations, entraîner l'apparition d'autres espèces ou races¹⁷ ».

Ainsi la domestication implique que l'on exerce un contrôle sur l'animal « transformé » afin qu'il nous rende service. Parmi les effets observables de la domestication, il y a des

¹⁴ Morgane Ollivier, « Reconstruire et comprendre l'histoire de la domestication du chien grâce à la paléogénétique », *Les nouvelles de l'archéologie*, Vol 148, 2017, p. 50-55.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Universalis, « Domestication ». En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/domestication/> (Consulté le 14 mai 2024).

¹⁷ MNHN, « Qu'est-ce que la domestication ? ». En ligne : <https://www.mnhn.fr/fr/qu-est-ce-que-la-domestication> (Consulté le 14 mai 2024).

modifications morphologiques (réduction de la taille du cerveau et rétrécissement des dents, variation de la couleur du pelage) et comportementales.

A partir de l'animal domestiqué, l'humain a créé et diversifié des races de chiens et de chats pour divers besoins. Les races ont été sélectionnées volontairement et/ou à la suite de mutations génétiques (races « naturelles »). Commençons par les races de chiens dont le nombre dépasse les 450 dans le monde. La plupart des races existantes aujourd'hui sont issues de chiens dits de travail. La sélection s'est faite sur des critères utilitaires, à partir de compétences et aptitudes de certains individus. Chiens de chasse, de traineaux, de conduite de troupeaux, de garde ou encore de protection... On a sélectionné des aptitudes particulières telles que la vigilance, la force ou encore le dynamisme pour la protection, la garde et la conduite de troupeau. Mais aussi le flair, l'endurance ou la ténacité pour la chasse. On retrouve certaines de ces caractéristiques encore aujourd'hui chez les races dites de compagnie issues des races de travail. La sélection sur des critères esthétiques s'est faite plus récemment, alors que chez le chat, les races ont été diversifiées en tenant compte de critères de beauté dès le départ. Bien que certaines races de chiens et de chats soient anciennes, la plupart des races actuelles a des origines récentes (moins de 150 ans). Par exemple, chez le chat, les races étaient au nombre de 8 en 1900 et aujourd'hui, elles sont plus de 80¹⁸. Une race peut se définir comme étant une « division de l'espèce, représentée par une population, à caractères constants, spécifiques, originaux et héréditaires¹⁹ ». On sélectionne donc des aptitudes spécifiques chez le chien de travail, et des caractéristiques de beauté chez les autres chiens et chez les chats. Il en résulte une grande variabilité morphologique au sein des races : taille au garrot, longueur des pattes, présence ou non de queue ou de poils, forme des oreilles et du crâne, taille du museau, etc., ainsi que des tendances comportementales chez certaines races.

Parmi les caractéristiques sélectionnées, il est fréquent d'observer des traits néoténiques chez les chiens et chats. La néoténie se définit comme « l'aptitude que possède un organisme animal à se reproduire tout en conservant une structure larvaire ou immature²⁰ ». Pour simplifier, cela correspond à la conservation de traits juvéniles chez les adultes d'une espèce. Volontairement ou involontairement sélectionnés selon les traits, on observe des comportements juvéniles chez les adultes des espèces domestiques : ils aboient, miaulent et jouent, ce qui n'est pas le cas chez leurs ancêtres sauvages. Physiquement, on observe des caractéristiques juvéniles chez certaines races : tête ronde, grands yeux, petite taille ; traits renforcés au cours des sélections et souvent

¹⁸ Monika J. Lipinski, Lutz Froenicke, Kathleen C. Baysac, Nicholas C. Billings, ... & Leslie A. Lyons, "The ascent of cat breeds: Genetic evaluations of breeds and worldwide random-bred populations", *Genomics*, 2008, Vol 91 (1), p. 12-21.

¹⁹ CNRTL, « Race ». En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/race> (Consulté le 14 mai 2024).

²⁰ Universalis, « Néoténie ». En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/neotenie/> (Consulté le 14 mai 2024).

accentués à l'extrême. L'apparence juvénile des adultes renforce l'idée qu'ils ont besoin de nous. En effet, ces animaux compagnons sont devenus dépendants de nous.

La notion d'animal de compagnie a évolué avec les époques tout comme les espèces appartenant à cette catégorie. Sa condition a évolué également : l'animal de compagnie a servi d'agrément visuel ou sonore, de décoration, de symbolique sociale ou politique, comme le précise Éric Baratay. Il met en évidence la dimension affective plus récente :

Si la notion d'un animal choisi, individualisé, associé à la vie privée sans fonction matérielle ni intention lucrative mais avec une dimension affective, rend compte de la situation contemporaine, elle pose problème pour les époques antérieures. En effet, ces caractéristiques étaient souvent absentes ou partagées par d'autres catégories animales et la distinction entre ces dernières était moins tranchée. Ainsi des animaux de compagnie ont longtemps gardé une fonction matérielle, voire d'alimentation en fin de vie, qui les rapprochait des bêtes de service ou de rente, et certains, tels les chiens d'aveugle, sont encore dans cette situation intermédiaire. L'affectivité s'exerçait sur d'autres catégories animales comme nous l'avons vu pour les bestiaux. À l'inverse, elle n'était pas toujours présente pour l'animal de compagnie qui pouvait seulement servir d'agrément visuel ou sonore, de décoration, de symbolique sociale ou politique. D'ailleurs ces paradoxes de l'affectif existent encore²¹.

Depuis 2000, l'animal de compagnie est défini dans le Code rural et de la pêche maritime comme « tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément²² ». Il est possible que cette définition se soit inspirée de celle de la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie de 1987 qui définit l'animal de compagnie comme « tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme, notamment dans son foyer, pour son agrément et en tant que compagnon²³ ». Cependant, cette seconde définition est plus détaillée que la précédente, notamment parce qu'il est précisé que l'animal est un compagnon, ce qui lui donne un statut plus important que simplement celui d'être détenu pour satisfaire l'humain.

On recherche de l'affection de la part de nos chiens et chats compagnons, notre relation se base en grande partie là-dessus. Ils sont souvent considérés comme un ami, un membre à part entière de la famille, voire comme un enfant par certains d'entre nous. L'utilisation du terme « compagnon » a récemment émergé en France notamment à travers les travaux de Jérôme

²¹ Éric Baratay, « 22. La création de l'animal de compagnie. a) Le cheval, compagnon inachevé », *Et l'homme créa l'animal*, Odile Jacob, 2003, p. 319-327.

²² Art. L. 214-6 du Code rural et de la pêche maritime.

²³ Décret n° 2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, faite à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par la France le 18 décembre 1996.

Michalon. Il s'est inspiré des écrits de Donna Haraway décrivant la relation humain/animal comme un « compagnonnage », ainsi il explique :

La notion de « compagnonnage » est empruntée à Donna Haraway qui l'utilise pour qualifier une relation bilatérale entre humain et non-humain, au sein de laquelle l'affection réciproque et l'activité conjointe redéfinissent chacun des êtres comme des « compagnons ». L'étymologie de « compagnon » (cum = avec et panis = pain) désigne en effet des personnes qui « partagent le pain ». De cette racine latine, Haraway tire la conclusion que l'animal ne peut pas être « compagnon » de l'humain si l'humain n'est pas lui-même compagnon de l'animal. Haraway parle ainsi d'« espèces compagnes » ("companion species") pour parler des humains et des animaux engagés dans un rapport de compagnonnage²⁴.

Ainsi, nous sommes aussi les compagnons des chiens et des chats qui partagent notre vie. Cela renvoie à l'idée du partage d'activités entre nos deux espèces, les animaux ne sont plus là juste pour notre agrément et nous tenir compagnie. Cette notion de compagnonnage peut nous amener à considérer nos chats et nos chiens autrement et à modifier notre regard envers eux, notre relation évolue, nous sommes mutuellement des compagnons.

2. Etat des lieux de la possession de chiens et de chats

Comme nous l'avons vu précédemment, le chien peut être considéré comme un compagnon ou un animal utilitaire, et parfois les deux. En revanche, la raison utilitaire de possession d'un chat est plus rare, bien qu'elle soit encore d'actualité dans les fermes. Ces vingt dernières années, la population de chats dans nos foyers a considérablement augmenté. En effet, en 2022, on comptait la présence de chiens ou de chats dans 43% des foyers, et plus précisément près d'un foyer sur trois possédait un chat et un foyer sur cinq possédait un chien. On comptabilisait 7,6 millions de chiens et 14,9 millions de chats²⁵.

Si l'on consulte l'enquête réalisée par Kantar pour la FACCO (Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers) en 2020²⁶, il est intéressant de regarder les principales raisons de possession d'un chien ou d'un chat, notamment parce que

²⁴ Jérôme Michalon, « "L'animal thérapeute" : Socio-anthropologie de l'émergence du soin par le contact animalier ». Thèse de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2011, 821 pages.

²⁵ FACCO, « Les chiffres de la population animale en France », enquête de 2022. En ligne : <https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/> (Consulté le 15 mai 2024).

²⁶ Enquête menée par Kantar pour la FACCO en 2020 : « Parc des Animaux Familiers 2020 ». En ligne : <http://www.facco.fr/wp-content/uploads/2021/06/Parc-des-Animaux-Familiers-2020-Assemble%CC%81e-ge%CC%81ne%CC%81rale-FACCO-10-06-21.pdf> (Consulté le 15 mai 2024).

les propositions de réponses sont en grande partie anthropocentrées. A la question « Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez un chien ou un chat dans votre foyer ? », voici quelques exemples de propositions : « j’aime les chiens/ j’ai les chats » ; « j’aime la compagnie d’un animal » ; « j’en ai besoin pour mon bien-être » ; « c’est bien pour le développement des enfants » (ANNEXE 1). On remarque que la raison « c’est facile de s’occuper de... » est donnée dans 45% des cas pour le chat et dans 34 % des cas pour le chien. Le chat est fréquemment considéré comme une espèce indépendante, donc il est « facile » de s’en s’occuper. C’est ce que montrent les résultats des deux enquêtes sociologiques sur la possession de chiens et de chats réalisées en 1988 et en 2010²⁷. Pour de nombreuses personnes, il est plus pratique de s’occuper d’un chat à qui « on ne demandera rien » que d’un chien dont l’éducation pour faciliter la vie en société est indispensable. C’est sans doute une des raisons de l’évolution du nombre de chats dans nos foyers. Ces enquêtes confirment que la possession des chiens a reculé en 2010 : moins de chiens ont été adoptés pour des raisons utilitaires ou de loisirs (chien de garde, chien de chasse) ou comme animal de compagnie par des personnes vivant en appartement en ville (avec des contraintes mentionnées liées aux difficultés de promenades ou à la taille du chien).

Dans l’enquête menée par Ipsos pour Royal Canin en 2023, les propositions de réponses sont un peu différentes et certaines sont tournées vers l’animal non humain²⁸. La première raison de possession d’un chien ou d’un chat mentionnée est le fait d’avoir grandi avec un ou plusieurs animaux (34% des répondants), la troisième raison est d’offrir une seconde vie à un animal abandonné (24% des répondants) (ANNEXE 2). On remarque ici une motivation pour le bien de l’animal et non pas uniquement pour soi.

Concernant l’acquisition des chiens et des chats, de nombreuses possibilités s’offrent aux adoptants, bien que l’élevage éthique et le refuge soient les possibilités les plus sérieuses. Pour le chat, l’acquisition gratuite est très commune, en effet, c’est « simple » de se procurer un chaton. Dans les zones rurales, les populations de chats peuvent être importantes et les individus, pas toujours stérilisés, vivent libres ou semi-libres. Ils peuvent être rattachés au foyer, tout comme ils peuvent évoluer comme bon leur semble, en se nourrissant de restes ou en chassant, et en se reproduisant tous les ans, engendrant des dizaines de chatons. Dans les villes, les chats non stérilisés, qu’ils soient errants ou rattachés à un foyer, ont de nombreuses portées de chatons tous les ans dès le début du printemps. Recueillir un chat trouvé ou adopter le chaton

²⁷ Nicolas Herpin & Daniel Verger, « La possession d’animaux de compagnie en France : une évolution sur plus de vingt ans expliquée par la sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, 2016, Vol. 66 (2), p. 421-466.

²⁸ Enquête menée par Ipsos pour Royal Canin en 2023 : « Le bien-être des animaux et la responsabilisation des possesseurs d’animaux ». En ligne : <https://www.ipsos.com/fr-fr/68-des-francais-considerent-leur-animal-de-compagnie-comme-un-membre-de-la-famille> (Consulté le 15 mai 2024).

de la portée de la chatte voisine est très fréquent. D’ailleurs, l’enquête pour la FACCO le montre, 12% des chats des personnes ayant répondu à l’enquête ont été achetés pour 50% des chiens. C’est peut-être une autre des raisons pour lesquelles le nombre de chats dans les foyers a augmenté ces vingt dernières années. Ainsi, il peut y avoir un investissement financier plus important en acquérant un chien plutôt qu’un chat (achat plus fréquent, séances d’éducation canine requises) et cela peut demander plus de disponibilité. Il est également possible que ces paramètres jouent dans la manière dont on va considérer nos animaux et l’engagement que l’on peut avoir vis-à-vis d’eux.

Adopter un animal compagnon est un engagement à long terme dont on se doit d’être responsable. Parfois, les aléas de la vie font qu’il n’est plus possible de garder son animal. Les refuges recueillent les chiens et les chats pour ensuite les mettre à l’adoption. L’accueil au refuge est donc sensé être provisoire. Tous les ans, la SPA accueille au sein de ses 64 refuges et maisons des milliers d’animaux²⁹.

	2022		Total	2023		Total
	Chiens	Chats		Chiens	Chats	
Animaux recueillis	13 373 (30,2 %)	27 940 (63,2 %)	44 199	13 124 (29,3 %)	28 652 (63,9 %)	44 844
Animaux adoptés	12 646 (30,7 %)	26 024 (63,2 %)	41 186	12 476 (30,7 %)	25 228 (62,1 %)	40 587

Tableau 1 : Comparaison du nombre d’abandons et d’adoptions de chiens et de chats entre 2022 et 2023 au sein de la SPA.

En 2022 et 2023, on observe qu’environ deux fois plus de chats sont abandonnés à la SPA que de chiens (63,2 % / 30,2% ; 63,9 % / 29,3%) (Tableau 1).

Le bilan des abandons de l’été 2022 - du 1er mai au 31 août - correspondait à 16 457 animaux, c’est-à-dire que 37,2 % des animaux recueillis par la SPA arrivent en l’espace de 4 mois. Parmi ce total, il y a 11 268 chats (68,8 %) et 4 302 chiens (26,1 %) recueillis. Les chats sont donc les animaux les plus abandonnés l’été (comparés aux chiens, NACS et équidés).

Ainsi, on remarque un taux d’abandon global légèrement plus élevé l’été (37,2 % en 4 mois) que le reste de l’année, et nettement plus important pour les chats (40,3 % sont abandonnés en 4 mois).

Il est difficile d’obtenir les données de tous les autres refuges et associations. Selon les sources, les chiffres varient de 100 000 à plus de 300 000 animaux abandonnés chaque année en France. Cependant, une étude menée par le CNR BEA a mis en évidence, à partir des données

²⁹ La SPA, « Bilan 2022, la SPA dans tous ses états », communiqué de presse, janvier 2023. En ligne : https://www.la-spa.fr/app/assets-spa/uploads/2023/01/La-SPA_CP_2023_01_Bilan.pdf (Consulté le 15 mai 2024).

du fichier I-Cad (Identification des Carnivores Domestiques), que le nombre de chiens et de chats abandonnés en 2021 était de 206 907 (147 547 abandons de chats (71,3 %) et 59 360 abandons de chiens (28,7 %))³⁰.

D'après une étude espagnole de 2010³¹ qui a récolté des données auprès de plus de 250 refuges, les principaux motifs d'abandons sont : des raisons économiques, un déménagement, l'arrivée d'une portée non désirée, la perte de l'intérêt envers l'animal ou encore le comportement de l'animal. Dans moins de 5 % des cas, le motif d'abandon est l'arrivée des vacances. Or, les données de la SPA montrent que l'été est la période où les abandons sont un peu plus élevés, surtout pour les chats. Cet écart de résultats peut s'expliquer par les différentes procédures d'abandons et les chiffres enregistrés. En effet, les personnes peuvent placer leur animal auprès d'une association de protection animale, mais parfois elles le déposent devant le refuge, le placent auprès d'un particulier ou l'abandonnent dans l'espace public. Lors de cette dernière possibilité, c'est la fourrière qui va récupérer l'animal et le céder au bout du délai légal de huit jours à une association (si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire). Ainsi les données de la SPA comprennent certainement ces différentes possibilités d'abandon, ce qui multiplie les chiffres, alors que l'étude citée précédemment incluait uniquement les motifs donnés par les personnes lors du placement de leur animal au refuge (et donc n'incluait pas les animaux laissés devant le portail ou dans la rue).

Ainsi, adopter un animal parce qu'on l'aime n'est peut-être pas suffisant pour s'engager à s'occuper de lui toute sa vie. Il est également nécessaire d'anticiper les éventuelles problématiques, de se rendre compte de sa sensibilité, et de lui proposer des conditions de vie conformes à son bien-être.

3. Les concepts de bienveillance, bientraitance et bien-être animal

Avant de détailler les différents concepts, il est important de définir la sentience, terme réapparu il y a une trentaine d'années en biologie, et aujourd'hui accepté par la science du bien-être animal³² bien que cela ne fasse pas encore l'objet d'un consensus scientifique³³. En effet,

³⁰ CNR BEA (Centre National de Référence pour le Bien-Être Animal), « Premier rapport du CNR BEA pour l'observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD), Premier état des lieux sur l'abandon des chiens et des chats en France », 4 mars 2022. En ligne : <https://www.cnr-bea.fr/wp-content/uploads/2023/06/Avis-CNR-BEA-OCAD-etat-des-lieux-abandon-chiens-chats-mars-2022.pdf> (Consulté le 15 mai 2024).

³¹ Jaume Fatjó, Jonathan Bowen, Elena García, Paula Calvo, Silvia Rueda, Silvia Amblás & Jaume F Lalanza, « Epidemiology of Dog and Cat Abandonment in Spain (2008-2013) », *Animals (Basel)*, 2015, Vol 5 (2), p.426-41.

³² Ian J.H. Duncan, « The changing concept of animal sentience », *Applied Animal Behaviour Science*, 2006, Vol 100 (1-2), p. 11-19.

³³ Astrid Guillaume, « Le mot sentience entre dans le Larousse 2020 », 22 juillet 2019. En ligne : <https://www.fondation-droit-animal.org/102-le-mot-sentience-entre-dans-le-larousse-2020/> (Consulté le 21 mai 2024).

les espèces de vertébrés sont décrites comme étant sentientes. Auparavant, le terme anglais « sentient » était traduit par « sensibilité », il a évolué en « sentience » afin de bien distinguer les notions et de mettre en évidence que la sentience implique des capacités cognitives complexes. En effet, un animal sentient est un « être qui a la capacité d'évaluer les actions des autres par rapport à lui-même et aux tiers, de se souvenir de certaines de ses propres actions et de leurs conséquences, d'évaluer les risques et les bénéfices, d'éprouver des sentiments et d'avoir un certain degré de conscience³⁴ ». Les êtres sentients ont la capacité de ressentir des états affectifs positifs et négatifs et éprouvent des expériences subjectives.

Née en Angleterre, la notion de bien-être animal est décrite dans le rapport du comité Brambell publié en 1965. A la suite de ce rapport, le Farm Animal Welfare Council (FAWC)³⁵ a transformé les recommandations décrites en Cinq libertés qui constituent un cadre d'analyse du bien-être animal en élevage³⁶ (version anglaise d'origine en ANNEXE 3).

Les Cinq libertés listées sont :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif – accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux.
- Ne pas souffrir d'inconfort – environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable.
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies – prévention ou diagnostic rapide et traitement.
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce – espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux, et contact avec d'autres congénères.
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse – conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques.

Depuis les années 80, l'étude du bien-être animal (BEA) s'est développée et la définition du terme s'est précisée. La définition du bien-être animal établie par l'ANSES en 2018 est la suivante : « Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal³⁷ ». De nouveaux éléments ont été apportés

³⁴ Donald M. Broom "A history of animal welfare science", *Acta Biotheor*, 2011, Vol 59 (2), p. 21-37.

³⁵ Renommé en Animal Welfare Committee (AWC) depuis 2019.

³⁶ FAWC, "Farm Animal Welfare in Great Britain: Past, Present and Future", octobre 2009. En ligne : <https://www.gov.uk/government/publications/fawc-report-on-farm-animal-welfare-in-great-britain-past-present-and-future> (Consulté le 17 mai 2024).

³⁷ ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale), « L'Anses propose une définition du bien-être animal et définit le socle de ses travaux de recherche et d'expertises », 25 avril 2018. En ligne : <https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99Anses-propose-une-d%C3%A9finition-du-bien-%C3%AAtre-animal-et-d%C3%A9finit-le-socle-de-ses-travaux-de> (Consulté le 17 mai 2024).

dans cette définition par rapport aux définitions précédentes qui ne se basent quasiment que sur l'absence de souffrance. Désormais, on tient compte également de la présence d'indicateurs « positifs ». Les notions nouvelles sont indiquées en gras ci-dessous :

- état mental **et** physique **positif** (= émotions positives)
- les besoins physiologiques et comportementaux **spécifiques à chaque espèce**
- les **attentes** de l'animal
- la **perception propre à chaque animal** qui varie selon son stade physiologique, ses capacités sensorielles, son état émotionnel, ses expériences vécues.

Ainsi selon la Chaire Bien-être Animal, **le bien-être est propre à chaque individu** et doit être évalué du point de vue de l'animal³⁸. En résumé, lorsqu'il y a bien-être, l'animal est dans un état émotionnel positif.

Bien que cette notion de BEA puisse être détournée et soit devenue, par ses usages et mésusages, une notion sociotechnique, une façon de rationaliser l'exploitation du corps des animaux³⁹, elle n'en reste pas moins utile notamment parce qu'elle évolue, se précise et fait réfléchir à de nouveaux éléments. En effet, depuis peu, le BEA a fait émerger d'autres notions, notamment celles de bientraitance et de bienveillance.

La bientraitance est définie comme la « volonté visant à satisfaire les besoins physiologiques et comportementaux propres à chaque espèce et à chacun de leurs milieux de vie dans le but d'atteindre chez l'animal un état imaginé comme comparable à l'état de bien-être chez l'homme ». La bientraitance est donc une obligation de moyen et ne garantit pas le bien-être⁴⁰.

La bienveillance est définie comme les « intentions et discours visant à signifier une sympathie, voire une empathie, vis-à-vis des animaux, un respect, une volonté de prise en compte de leurs besoins, ou de leurs intérêts, et ce sans préjuger des effets que peuvent avoir ces discours, ces intentions sur les animaux ». La bienveillance est avant tout une intention, un état d'esprit. Elle est nécessaire à la bientraitance mais ne la garantit pas, tout comme elle ne peut présager d'un état de bien-être de l'animal⁴¹ (Tableau 2).

³⁸ Chaire BEA, « Infographie- Qu'est-ce que le bien-être animal ? », 19 septembre 2023. En ligne : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/infographie-quest-ce-que-le-bien-etre-animal-2/> (Consulté le 17 mai 2024).

³⁹ Emilie Dardenne, « Introduction », *Considérer les animaux. Une approche zoinclusive*, Paris, Presses Universitaires de France, 2023, p. 12.

⁴⁰ Chaire BEA, « Comment définir le bien-être animal ? », 12 janvier 2022. En ligne : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/comment-definir-le-bien-etre-animal/> (Consulté le 17 mai 2024).

⁴¹ *Ibid.*

Bien-être	Bientraitance	Bienveillance
État (de l'animal)	Action (des humains)	Discours (des humains)
Résultats	Moyens	Intentions

Tableau 2 : Résumé des différences entre les concepts de bienveillance, bientraitance et bien-être.

L'évaluation du BEA se fait à partir de mesures concrètes. Ainsi la Chaire Bien-être Animal précise que la définition peut être difficile à mettre en œuvre car elle est théorique. En revanche, s'appuyer sur une définition plus opérationnelle peut s'avérer pertinent (« principe des 5 libertés ») ou sur le système d'évaluation Welfare Quality® qui va plus loin dans l'analyse du BEA. Pour certains scientifiques et autres professionnels, ces grilles d'évaluations ne sont pas assez précises et n'englobent pas suffisamment de paramètres pour conclure objectivement un état de bien-être.

Initialement basée sur le BEA des animaux d'élevage, la définition tient compte aujourd'hui de tous les animaux captifs (domestiques et non domestiques). Le sociologue Jérôme Michalon a constaté que c'est la dénonciation d'une gestion industrielle des animaux de compagnie, de leur production (élevages) à leur élimination (euthanasies possibles en refuge), qui a fait émerger la thématique de leur bien-être⁴². Il précise que le bien-être des animaux de compagnie commence à peine à faire l'objet d'une attention importante. En effet, il existait jusqu'ici l'idée très ancrée que, du fait de leur intégration dans le foyer des humains et de l'attention particulière dont ils faisaient l'objet, les animaux de compagnie étaient *forcément* bien traités et en état effectif de bien-être. Pour lui, il existe un paradoxe entre les intentions bienveillantes envers les animaux de compagnie et les faits (maltraitance involontaire ou négligence passive). Toutes les personnes travaillant aux côtés d'animaux de compagnie témoignent d'une bienveillance à leur égard, cependant la bientraitance n'est pas toujours concrète. Pour éviter de stigmatiser les propriétaires d'animaux, Jérôme Michalon propose de bien distinguer les trois notions (BEA, bientraitance, bienveillance), et de ne pas parler de maltraitance involontaire dont le sens jugeant peut s'avérer contre-productif si l'on souhaite faire évoluer les comportements⁴³. Ainsi, au lieu d'utiliser le terme de maltraitance, il suggère de parler de « bienveillance non alignée sur les objectifs de bien-être ».

⁴² Jérôme Michalon, « Le bien-être des animaux de compagnie : la remise en question d'une évidence ? », in Caroline Gilbert, Emmanuelle Titeux, Jérôme Michalon ; Charly Pignon, Thierry Poitte et Fabrice Rosaci (dir.), *Livre blanc : le bien-être de l'animal de compagnie*, CapWelfare, 2019, p. 75.

⁴³ Art. cité p. 6.

4. La négligence passive, un acte de maltraitance

En dehors de quelques exceptions, les adoptants aiment leurs animaux et cherchent à leur offrir les meilleures conditions de vie. Cependant, ça n'est pas parce qu'on aime notre chien ou notre chat qu'on lui propose des conditions de vie adéquates et que l'on est bientraitant avec lui. Bien qu'il soit nécessaire d'éviter de stigmatiser les adoptants d'animaux en parlant de malveillance, il est important de lister les actes négligents qui peuvent entraîner des conséquences sur la santé mentale des chiens et des chats.

En effet, par méconnaissance des comportements, des besoins, des soins nécessaires, certaines personnes ne fournissent pas ce qu'il faut à leur animal. C'est ce que l'on appelle de la négligence passive⁴⁴. Selon l'AMAH (Association contre la Maltraitance Animale et Humaine)⁴⁵, la négligence passive se décrit comme : « La carence persistante à fournir à la personne ou à l'animal le minimum nécessaire à sa vie/survie : de la nourriture, de l'eau et un abri. L'incapacité à protéger un enfant, une personne vulnérable ou un animal d'un danger physique ou d'une souffrance émotionnelle est également une maltraitance, de même que l'absence d'affection/de compagnie. L'absence de soins vétérinaires appropriés constitue aussi une négligence, la présence d'une maladie n'est pas une circonstance atténuante ». C'est puni par le code pénal si cela occasionne une blessure ou la mort de l'animal (Contravention de 3^e classe, 450 euros maximum)⁴⁶. Ces actes sont décrits comme involontaires car la personne responsable de l'animal ignore que cela lui porte préjudice. On peut y inclure les conditions de détention inadéquates, l'absence de soins aux animaux malades ainsi que le défaut d'abreuvement ou d'alimentation.

Un exemple de négligence passive particulièrement connu est le syndrome de Noé. Ce syndrome correspond à « l'accumulation d'animaux associée à une incapacité de l'individu à leur fournir la nourriture, les soins vétérinaires et l'environnement minimal dont ils auraient besoin jusqu'à la détérioration (parfois dramatique) de l'état des animaux et de l'environnement où ils vivent⁴⁷ ». La majorité des personnes atteintes de ce trouble n'est pas consciente que les soins apportés aux animaux ne sont pas appropriés. Ces personnes sont très attachées à leurs animaux et ne veulent pas les abandonner, elles se considèrent comme « sauveur »⁴⁸.

⁴⁴ Dans l'introduction, le sujet est abordé sous le terme de maltraitance involontaire par Jérôme Michalon.

⁴⁵ Association contre la Maltraitance Animale et Humaine (AMAH), « Les violences domestiques - Maltraitance animale, maltraitance infantile, violence conjugale ou encore violence contre des personnes fragiles ». En ligne : <https://www.amah-asso.org/comprendre-les-violences-domestiques/> (Consulté le 16 mai 2024).

⁴⁶ Article R653-1 du code pénal.

⁴⁷ Mélissa Martin, « Contribution à l'étude des maltraitances animales à travers l'expérience d'inspecteurs de protection animale ». Thèse vétérinaire - VetagroSup, 2018, 194 pages.

⁴⁸ Le manuel MSD, « Sylligomanie », juillet 2023. En ligne : <https://www.msmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/troubles-obsessionnels-compulsifs-et-apparent%C3%A9s/sylligomanie> (Consulté le 17 mai 2024).

En dehors des actes de maltraitements cités précédemment, il y a aussi les négligences liées à la méconnaissance des besoins comportementaux des animaux avec comme conséquences d'empêcher l'animal de s'exprimer comme un individu de son espèce avec ses propres comportements. Non considérées comme de la négligence au sens juridique du terme, ces maltraitements involontaires peuvent faire souffrir l'animal. C'est un constat réalisé par les vétérinaires et les comportementalistes. Nombreux sont les exemples ne mettant pas forcément en péril la vie physique de l'animal mais ayant un impact sur sa santé mentale (Tableau 3).

Exemples	Conséquences pour l'animal
Promener un chien uniquement en laisse ou avec une muselière ou dans les bras	Peu de dépense physique et mentale, pas d'interactions avec les congénères, exploration limitée
Ne pas interagir avec lui lors de la promenade	Frustration dans la relation
Limiter les activités locomotrices, masticatoires, sociales	Manque de stimulations, frustration
Réprimander l'animal lorsqu'il communique son mécontentement à la suite d'une contrainte	Incompréhension, mauvais apprentissage. Risque de morsure/ griffure pour l'humain
Réduire l'espace de vie accessible (certaines pièces/ meubles) pour éviter des comportements gênants	Manque de stimulations, manque de sécurité, manque affectif
Faire dormir le chien dehors	Manque affectif, risque d'inconfort
Faire sortir le chat sans surveillance	Danger pour sa vie
Imposer des interactions (toucher, caresser, porter) sans consentement	Non-respect de l'intégrité de l'animal et de ses limites
Ne pas proposer d'aménagements répondant aux besoins de l'animal	Manque de stimulations générant frustration et ennui
Ne pas proposer un régime alimentaire ou un rythme alimentaire correspondant aux besoins de l'espèce (exemple : rationner le chat et fractionner ses repas)	Frustration et faim générant de la tension
Ne pas nettoyer gamelles et bacs à litière	Défaut d'hygiène, risque de maladie
Traiter l'animal comme un bébé ou comme un enfant	Non-respect de ses besoins

Tableau 3 : Exemples de négligences passives et conséquences pour l'animal.

Traiter l'animal comme un bébé ou comme un enfant, c'est-à-dire le promener dans un sac ou dans une poussette, l'habiller, lui fêter son anniversaire, l'embrasser et le porter sont des actes qui peuvent mener à un non-respect des besoins du chien ou du chat et potentiellement à des problématiques comportementales, malgré l'affection que l'humain porte à son animal. Cédric Sueur appelle cela la « bébétisation », c'est-à-dire considérer son animal de compagnie et se comporter avec lui comme si ce dernier était un bébé ou un jeune enfant humain⁴⁹.

Lorsque cette affection conduit à de la bienveillance et de la bientraitance, cela est bénéfique pour l'animal. En revanche, cela devient problématique lorsque les besoins éthologiques de l'animal ne sont pas respectés, que son bien-être est impacté ou que son intégrité physique est altérée par nos comportements. Mais encore faut-il être connaître les besoins de son animal et savoir identifier et interpréter les états émotionnels.

Partie 2. Sensibiliser et responsabiliser les adoptants

1. Avant l'adoption – les points de vigilance

a. Les besoins du chien, du chat

Alors que nombre d'adoptants aiment leurs animaux, ils sont souvent peu informés sur leurs besoins éthologiques et leurs comportements. Il s'ensuit une difficulté à comprendre leurs attitudes et leurs émotions, et donc une difficulté à savoir comment réagir, même s'ils ont déjà vécu avec des animaux⁵⁰. Savoir bien interpréter les comportements des animaux non humains est important pour éviter les explications erronées menant à des malentendus. L'animal peut être vu comme un individu rancunier, capricieux ou encore imprévisible parce qu'il a grogné ou griffé. Le risque est le regard négatif de l'humain sur son compagnon et la détérioration de la relation. Ajouté à cela, pour faire cesser ces comportements « indésirables », l'humain peut réagir avec des punitions ou des réprimandes, actions entretenant de la méfiance et de la peur de la part de l'animal.

⁴⁹ Cédric Sueur, « L'anthropomorphisme, entre le bien fondé et la dérive risquée », *Repenser la relation homme-animal : Généalogie et perspectives*, l'Harmattan, 2020, p. 119.

⁵⁰ Gabriella Tami, Anne Gallagher, "Description of the behaviour of domestic dog (*Canis familiaris*) by experienced and inexperienced people", *Applied Animal Behaviour Science*, 2009, Vol 120 (3-4), p. 159-169.

Voici plusieurs situations classiques de comportements effectués par un chien ou un chat qui peuvent être interprétées de façon erronée. Nous y avons indiqué les hypothèses les plus probables expliquant le comportement (Tableau 4).

Comportement	Interprétation de l'humain	Hypothèses
Le chien mordille les pieds d'une table en l'absence de l'humain	« Il se venge »	Il s'ennuie/ il est anxieux d'être seul
Le chat urine sur l'oreiller du conjoint	« Il est jaloux »	Il est perturbé par les odeurs et recouvre par les siennes
Le chien ne mange pas ses croquettes qu'il aimait la veille	« Il est capricieux »	Il a un désordre digestif/ les croquettes ne sont pas fraîches
Le chat mord la main alors qu'il s'était installé sur les genoux de l'humain	« Il est imprévisible »	Il est venu chercher autre chose qu'une caresse (chaleur, odeur familière, contact affectif)

Tableau 4 : Exemples de comportements de chiens et de chats, d'interprétations de la part de l'humain et des hypothèses possibles en tenant compte du point de vue de l'animal.

En effet, ces situations, relativement communes, sont souvent vues d'un point de vue de l'humain et non de l'animal. C'est une vision anthropocentrée du comportement. Afin de ne pas être dans l'erreur d'interprétation, il serait plus judicieux d'adopter le point de vue de l'animal et de réfléchir aux besoins qui motivent un comportement.

Un besoin est défini comme une exigence de survie et de qualité de vie liée au maintien de l'homéostasie (Stabilisation de certaines caractéristiques physiologiques comme la température corporelle, la pression artérielle...) et au respect des comportements élémentaires (manger, boire, dormir...)⁵¹. Comme le précise Donald Broom, il y a des besoins en ressources, comme la nourriture, l'eau ou la chaleur, mais il y a aussi le besoin de réaliser des actions dont la fonction est d'atteindre un objectif⁵². Par exemple, pour se sentir en sécurité, le chat se poste en hauteur ; pour se détendre, le chien grignote les pieds d'un meuble. Bien qu'il y ait plusieurs façons de classer les besoins, on retrouve fréquemment ces deux catégories principales :

- Les besoins physiologiques qui doivent être comblés pour permettre la survie (boire, manger, dormir, respirer, éliminer, réguler sa température corporelle, être abrité, ...)
- Les besoins comportementaux qui correspondent au répertoire comportemental de l'espèce (se déplacer, courir, grimper, explorer, observer, flairer, mastiquer, interagir, ...).

⁵¹ Chaire BEA, « Le bien-être des animaux ». En ligne : https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/wp-content/uploads/2023/04/Fiche-BEA-Enseignant_Vfinale.pdf (Consulté le 18 mai 2024).

⁵² Art. cité p. 15.

A cela peuvent s'ajouter le besoin de soins (être soigné en cas de blessure ou de maladie) et de sécurité (pouvoir exprimer ses comportements en toute sécurité). Ainsi, lorsque les besoins physiologiques sont comblés, cela permet la survie de l'animal ; lorsque les autres besoins sont comblés, cela permet une bonne qualité de vie. Variables d'une espèce à l'autre, les besoins peuvent également varier entre les races et les individus. C'est pourquoi, pour certains chiens le besoin de se dépenser physiquement sera plus important que celui de mastiquer. Pour certains chats, le besoin d'observer l'environnement sera plus important que celui de courir.

Pour nos animaux compagnons, un autre défi à relever est l'adaptation à notre environnement. En effet, un environnement captif est constellé de contraintes. L'animal non humain n'a que peu de choix et de contrôle sur son milieu de vie, ce qui peut générer de la frustration et du stress. Concrètement, aider l'animal à s'adapter se fait en aménageant son milieu de vie en fonction de ses besoins. Si les besoins sont comblés, l'adaptation sera meilleure.

En résumé, un animal est dans un état émotionnel positif lorsque ses besoins sont satisfaits. S'il est aussi dans de bonnes conditions de vie, on pourra parler d'état de bien-être.

b. Les attentes de l'humain

Nous avons vu dans la partie 1. 2. quelques motivations possibles à l'adoption d'un chien ou d'un chat compagnon. Lorsque les personnes adoptent dans une association, elles sont souvent motivées par le fait d'offrir une nouvelle vie à un animal abandonné. Lorsqu'il s'agit d'un achat dans un élevage, une des motivations est liée à l'affection pour une race spécifique. Adopter un animal pour avoir de la compagnie ou pour tenir compagnie aux enfants est également fréquemment exprimé. La motivation est très importante dans la pérennité de la relation. Parfois, ça n'est pas la personne qui souhaitait adopter au départ qui s'occupe le plus de l'animal, ce qui ne présage rien de très positif pour le futur.

Certaines personnes ont des freins à l'adoption de l'animal et ne sont pas prêtes à investir dans du matériel destiné au chien et au chat. Des phrases telles que « je ne vais quand même pas habiter chez mon chien/chat » sont régulièrement entendues dans notre pratique. Ces mêmes personnes diront également que c'est à l'animal de s'adapter à l'environnement qu'on lui propose puisque « ça n'est qu'un chien/chat ». Ainsi, c'est à l'animal non humain de faire tous les efforts. A travers ces phrases, on remarque le clivage entre les humains et les autres animaux et la démarcation de l'humain, se considérant possiblement comme un être supérieur. Dans ces cas-là, on se heurte au risque que les conditions de vie ne répondent pas aux besoins de l'animal,

qui pourra s'adapter dans une certaine mesure. Des facteurs tel qu'un stress, l'âge ou un problème de santé diminueront ses capacités d'adaptation avec le risque de comportements devenant indésirables pour l'humain.

D'autres personnes auront une attention exacerbée envers leur compagnon jusqu'à exagération, comme le traiter comme un bébé (Voir 1. 4. p. 20). Est-ce plus épanouissant pour l'animal ? Dans leur étude sociologique, Emilie Morand et François de Singly précisent le statut de l'animal dans la famille⁵³. Pour eux, ça n'est pas parce qu'il peut être considéré comme un membre de la famille qu'il est humanisé. Il peut y avoir une forte proximité avec le chien ou le chat sans confusion entre les espèces (humain, chien, chat). C'est un point de vue intéressant qui laisse présager un regard objectif envers l'animal et ses besoins.

Certains avantages attendus par des (futurs) adoptants de chiens ont été mis en évidence dans une étude récente⁵⁴. Il s'agit d'une augmentation des promenades, du bonheur et de la compagnie, ainsi qu'une diminution du stress et de la solitude. Parfois, les attentes des humains envers leur animal compagnon peuvent être éloignées de la réalité. Les personnes peuvent s'attendre à ce que l'animal soit câlin, joueur ou calme, mais la réalité montre que le tempérament attendu est parfois différent de ce qui est observé. Les auteurs concluent la nécessité d'éduquer les futurs propriétaires de chiens afin de s'assurer que leurs attentes correspondent à la réalité de la possession d'un chien. L'écart entre les attentes et la réalité est encore une des raisons possible d'abandon de l'animal. Or, plus les connaissances des adoptants en matière de soins aux animaux de compagnie augmentent, plus ils s'attendent à ce que l'effort nécessaire à la garde de l'animal soit important⁵⁵. Cela montre bien que la connaissance donne une bonne idée de la réalité du terrain. Pour optimiser le lien entre l'humain et l'animal non humain, il est important que les attentes du futur adoptant soient réalistes.

c. L'adoption responsable

Adopter un animal de compagnie ne doit surtout pas se faire précipitamment ou de manière impulsive. C'est d'ailleurs en partie pour cela que le certificat d'engagement et de connaissance a été mis en place. La cession de l'animal de compagnie ne peut intervenir moins de 7 jours

⁵³ Emilie Morand et François de Singly, « Sociologie d'une forte proximité subjective au chat, au chien », *Enfances Familles Générations*, 2019. En ligne : <http://journals.openedition.org/efg/6445> (Consulté le 29 mai 2024).

⁵⁴ Lauren Powell, Debbie Chia, Paul McGreevy, Anthony L. Podberscek, Kate M. Edwards, Brendon Neilly, Adam J. Guastella, Vanessa Lee, Emmanuel Stamatakis, "Expectations for dog ownership: Perceived physical, mental and psychosocial health consequences among prospective adopters", *PLoS One*, 2018, Vol 6 (7), p. 1-13.

⁵⁵ Rachel O'Connor, Jason Coe, Lee Niel, & Andria Jones-Bitton, "Effect of Adopters' Lifestyles and Animal-Care Knowledge on Their Expectations Prior to Companion-Animal Guardianship", *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 2016, Vol 19 (2), p. 157-170.

après la délivrance du certificat au cessionnaire⁵⁶. L'adoptant bénéficie donc de quelques jours de réflexion avant de venir chercher son animal. Cela lui laisse le temps de prendre connaissance du document qu'on lui a fourni, dans lequel un certain nombre d'informations sont présentes (Voir 3. p. 29-30). En dehors de cette formalité, il est nécessaire de réfléchir à l'adoption encore plus en amont. Voici quelques questions à se poser : Quelles sont mes motivations ? Qui va s'occuper du chien/ chat ? Quel est l'investissement financier ? Quel temps faut-il consacrer à l'animal quotidiennement ? Comment le faire garder pendant mes congés ? Suis-je disponible et prêt à m'investir pour 15 ou 20 ans ? Ces questions doivent se poser qu'on soit seul adoptant, en couple ou en famille. Dès lors qu'il y a au moins deux humains vivant dans le foyer, chacun doit se questionner et être d'accord dans le processus d'adoption.

Concernant le budget, de manière résumée, il faut penser à l'équipement : laisse, collier, harnais, panier, bac à litière ; à la nourriture ; aux soins vétérinaires : en prévention et en cas de douleur/maladie ; aux services de garde en cas d'absence. Si l'on souhaite acquérir du matériel de qualité et sélectionner la nourriture, cela représente un budget plus conséquent. Le budget sera variable si l'animal sort ou vit exclusivement en intérieur, par exemple pour un chat, les sorties augmentent les risques de blessures, maladies, accidents, ... Selon la dernière enquête Ifop de 2022, les français dépensent en moyenne 943 euros par an pour leur animal compagnon (+ 125% par rapport à 2020)⁵⁷. Le budget est variable notamment selon l'espèce et le gabarit de l'animal.

Acquérir du matériel et l'installer dans le foyer en pensant aux besoins de l'animal et pas seulement à ceux de l'humain est un équilibre délicat à trouver. Par exemple, le bac à litière sera plus aisément utilisé par le chat s'il est positionné dans une pièce de vie plutôt que dans le garage. Pour le chat, éliminer est un besoin physiologique mais aussi une manière de communiquer dans son milieu de vie. Il est également important de penser à l'organisation quotidienne pour les soins, le nourrissage, les jeux, les promenades si elles ont lieu : un chien aura besoin de se promener tous les jours, même le dimanche matin. Il faut consacrer plusieurs heures par jour à son animal. L'engagement de l'adoption doit se faire pendant toute la durée de vie de l'animal, jusqu'à 15 ans pour les chiens et 20 ans pour les chats. Il faut prendre en compte que l'animal vieillissant nécessitera des soins, du temps disponible et potentiellement un aménagement spécifique dans le foyer. Lorsque l'on habite au 4^{ème} étage sans ascenseur avec

⁵⁶ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Animaux de compagnie, équidés... Tout savoir sur le certificat d'engagement et de connaissance », 7 août 2023. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/animaux-de-compagnie-equides-tout-savoir-sur-le-certificat-dengagement-et-de-connaissance> (Consulté le 23 mai 2024).

⁵⁷ Ifop, « De l'inflation à l'abandon, les français et leurs animaux de compagnie face à la hausse des prix », Rapport d'étude de l'IFOP pour Woopets. En ligne : <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/11/119534-PPT.pdf> (Consulté le 22 mai 2024).

un labrador de 30 kg incontinent, ou que notre chat de 16 ans est diabétique et nécessite deux injections quotidiennes à heures fixes, il est nécessaire de mettre en place des aménagements adéquats et de leur accorder du temps pour les aider. Ensuite, vient la question des absences, comment faire garder son animal ? Plusieurs options sont possibles : emmener l'animal compagnon en vacances, le faire garder à la maison ou le faire garder chez des amis ou en pension. Le choix dépendra de ce qui est préférable au bien-être du chien ou du chat, de la durée d'absence, et bien sûr du budget de la famille. Bien que cela ait un coût, il est conseillé de faire appel à un pet-sitter ou à un pensionneur professionnel, à défaut d'amis ou de voisins, au moins pour des absences de moyennes et longues durées.

L'enquête Ifop précise également qu'à la suite de l'inflation, 20% des personnes interrogées ont réduit la quantité du budget accordée habituellement à leur animal, et 20% l'envisageaient ; 7% des personnes interrogées se sont séparées de leur animal de compagnie, et 7% l'envisageaient. On remarque ici une part d'imprévisibilité avec l'inflation, et donc une impossibilité d'anticiper complètement le budget dédié à son animal compagnon. En dehors de cette problématique, de nombreux autres éléments cités précédemment peuvent s'anticiper.

Etant donné l'augmentation du nombre de chats à défaut du nombre de chiens en France, il est également intéressant de regarder ce qui motive les adoptants à choisir l'une ou l'autre espèce. Le choix paraît motivé par des raisons financières, le temps disponible, et des facilités d'acquisition, et peut-être pas *uniquement* par une préférence des chats, contrairement à ce que les médias laissent parfois sous-entendre. Ainsi, nous percevons un problème majeur : si le chat est choisi à défaut du chien, le risque est l'investissement insuffisant pour répondre à ses besoins avec des conséquences telles qu'un état d'inconfort de l'animal.

2. Pendant l'adoption – que faire en cas de problématique ?

Mettre en place des aménagements de l'environnement pour répondre aux besoins de son chien ou de son chat est une étape importante. Il faut également savoir évaluer les émotions de l'animal et identifier les comportements pour conclure l'état de bien-être. Dans la pratique industrielle, divers outils permettent de mesurer les paramètres physiologiques et comportementaux. Les mesures prises et les comportements observés sont compilés dans une grille afin d'obtenir un score final. Le but de ce type d'outil est d'obtenir une conclusion objective sur l'état de l'animal. De nouvelles grilles d'évaluation du bien-être sont testées pour permettre d'obtenir un outil le plus fiable possible, car des failles existent. Une formation est requise pour l'évaluateur afin de savoir compléter objectivement les documents.

Dans la pratique domestique, il n'est pas possible d'utiliser des grilles d'évaluation du bien-être. Cependant, si l'adoptant de l'animal est familier des besoins de l'espèce et des comportements, il peut prendre le temps d'observer son animal quotidiennement afin de détecter les modifications dans la routine. Concrètement, tout changement comportemental brutal doit être surveillé : augmentation ou diminution de la prise d'eau ou de nourriture, du temps de repos, de l'activité générale, modification de la locomotion, vocalisations excessives, émission d'éliminations, destruction, conduites agressives, etc. Les comportements compulsifs (ex : léchage d'une patte) et les stéréotypies⁵⁸ nécessitent également une surveillance. Hors cause médicale, ces comportements sont bien souvent révélateurs d'une inadaptation à l'environnement et de mal-être. Bien qu'elles restent rares chez le chat (en dehors des toilettages excessifs avec alopecie - zones dépilées - et/ou blessures à la suite des démangeaisons), les stéréotypies s'observent plus fréquemment chez le chien. Des vocalisations intenses et répétées, des léchages compulsifs, des mouvements circulaires ou des déambulations sont des comportements observés lorsque le chien évolue dans un milieu de vie qui ne lui convient pas.

Lorsque des comportements inhabituels sont détectés, il est essentiel de se tourner vers un spécialiste. Le vétérinaire est, bien souvent, le premier professionnel à contacter pour faire un bilan de santé. En effet, un changement de comportement peut être révélateur d'une douleur ou d'une maladie. Si toute cause médicale est écartée et/ou prise en charge, mais que le comportement observé perdure, il est possible de faire appel à un comportementaliste (appelé aussi consultant en comportement). En effet, un changement de comportement peut être signe d'une tentative d'adaptation à l'environnement. Si l'animal a peu de contrôle sur la situation – comme bien des cas en captivité – il se peut qu'il ait besoin de temps pour s'adapter. Ses comportements vont se modifier jusqu'à ce qu'il (re)trouve un équilibre interne. Le rôle du comportementaliste, vétérinaire ou indépendant, est d'observer l'animal évoluer dans son milieu de vie, de constater sa relation à l'humain et d'évaluer les éventuels facteurs de stress de son environnement. A partir de données objectives, il/elle pourra donner des recommandations personnalisées pour un bon accompagnement – aider à faire comprendre les changements comportementaux et conseiller pour améliorer les conditions de vie de l'animal (améliorer la relation avec les humains, proposer des aménagements de l'environnement et diverses stimulations adaptées aux besoins spécifiques de l'individu). Parfois, les causes médicales et environnementales sont liées, le travail collaboratif entre les professionnels est donc indispensable. Il est, bien évidemment, nécessaire d'intervenir rapidement, avant que les nouveaux comportements s'installent durablement, pour que la prise en charge soit plus efficace

⁵⁸ Une stéréotypie est décrite comme un « comportement répétitif et invariant sans but ou fonction apparents » : Georgia J. Mason, "Stereotypies: a critical review", *Animal Behaviour*, 1991, Vol 41 (6), p. 1015-1037.

(ex : la situation sera d'autant plus complexe à prendre en charge si le chat urine sur le canapé depuis 5 ou 10 ans). En parallèle, d'autres professionnels peuvent intervenir comme un ostéopathe ou un conseiller en nutrition selon la problématique mise en évidence.

Chez le chat, les comportementalistes (vétérinaires ou indépendants) sont principalement contactés pour des conduites agressives, des éliminations en dehors du bac à litière et des griffades exacerbées⁵⁹. Chez le chien, les comportementalistes (vétérinaires ou indépendants) sont principalement contactés pour des conduites agressives, des destructions, des aboiements excessifs et des éliminations dans le foyer⁶⁰. Finalement les motifs de contacts sont relativement similaires entre les deux espèces. Il faut, cependant, penser à la nuance possible entre les motifs pour lesquels l'adoptant contacte le professionnel et les autres comportements gênants⁶¹. Ces autres comportements gênants sont souvent détectés lorsque les adoptants répondent à un questionnaire ou lorsque le comportementaliste les constate en se déplaçant à domicile. Des miaulements intenses, des peurs, des léchages compulsifs dérangent sans doute moins l'humain, qui ne prend pas forcément la peine de contacter un spécialiste, mais peuvent être le reflet d'un mal-être pour l'animal.

Parfois, la cohabitation n'évolue pas positivement et les adoptants décident de se séparer de leur animal. L'étude de Jaume Fatjó et de ses collaborateurs a mis en avant quelques motifs d'abandons de chiens ou de chats pour lesquels nous pensons qu'il est possible d'anticiper. L'arrivée d'une portée non désirée s'évite en faisant stériliser sa chienne/chatte ; un changement comportemental non souhaité chez l'animal peut s'améliorer à l'aide de professionnels qualifiés. Il est également possible d'anticiper la problématique économique de la possession d'un chien ou d'un chat en réfléchissant au budget nécessaire avant l'adoption (hors inflation importante). Concernant le motif « perte d'intérêt pour l'animal », nous recommandons de réfléchir en famille avant l'adoption. On n'adopte pas un chien ou un chat pour offrir un cadeau, ni pour faire plaisir aux enfants. Ce doit être un choix mûrement réfléchi par l'ensemble des membres du foyer. Concernant le coût des problèmes de santé, si la personne ne peut pas assumer financièrement, elle peut faire soigner son animal auprès d'un dispensaire SPA ou de la fondation Assistance aux Animaux. Bien que l'on ne puisse pas tout anticiper, il est tout de même possible de se prémunir de quelques désagréments. En revanche, un changement important comme un déménagement, la perte d'un emploi, une séparation ou un décès, est

⁵⁹ Marta Amat, José Luís Ruiz de la Torre, Jaume Fatjó, Valentina M. Mariotti, Sophie Van Wijk, Xavier Manteca, "Potential risk factors associated with feline behaviour problems", *Applied Animal Behaviour Science*, 2009, Vol 121 (2), p. 134-139.

⁶⁰ Ramazan Col, Cam Day, Clive J.C. Phillips, "An epidemiological analysis of dog behavior problems presented to an Australian behavior clinic, with associated risk factors", *Journal of Veterinary Behavior*, 2016, Vol 15, p. 1-11.

⁶¹ Nous utilisons l'expression « comportement gênant » au lieu de « trouble comportemental » (qui fait référence à une problématique médicale), ou de « problème de comportement » (qui sous-entend que le problème vient de l'animal), ou encore de « comportement inapproprié » (qui est une vision anthropocentrée).

nettement moins prévisible. Ainsi, il faut se poser la question du devenir du chien ou du chat. Et si garder l'animal n'est plus possible, trouver une solution « responsable⁶² » de remplacement : placement dans son entourage, de préférence, ou dans un refuge. Or, certaines personnes « relâchent » le chien ou le chat dehors. Les données de l'enquête Ifop le montrent : parmi les répondants qui s'étaient séparés de leur animal (ou qui envisageaient de le faire), 9% l'avaient relâché dans « la nature » (ou pensaient le faire). Nous voyons plusieurs raisons possibles à cet acte. Premièrement, les personnes ont eu, ou pensent avoir, des difficultés pour replacer leur animal dans leur entourage ou via une annonce. Un placement dans une association, SPA ou structure indépendante, peut coûter 80 ou 100 euros. Bien que ce tarif soit évidemment justifiable pour subvenir aux besoins de l'animal pendant toute la durée de son séjour au refuge, certaines personnes ne pourront pas assumer surtout si elles se séparent de leur animal pour des raisons financières. Ensuite, il est possible que certains imaginent qu'un chien ou un chat (re)lâché dehors pourra vivre sans difficultés. Finalement, certains peuvent avoir honte, culpabilisent et n'osent pas affronter le regard des autres (entourage ou personnel d'associations). Hormis le fait qu'abandonner son animal sur la voie publique ou dans la nature soit sanctionné par la réglementation, c'est un acte irresponsable, qui condamne l'animal à une vie d'errance, voire à la mort s'il n'est pas recueilli.

Même si l'arrivée des vacances est un motif d'abandon peu cité dans l'étude de Jaume Fatjó et de ses collaborateurs, les données de la SPA montrent une réalité bien différente pour les chats. En effet, 40,3 % des chats sont abandonnés en quatre mois (pendant l'été).

Face aux abandons estivaux, les associations mènent des campagnes de prévention et la SPA encourage à un abandon « responsable et encadré », c'est-à-dire en prenant contact avec le refuge pour placer l'animal au lieu de le laisser divaguer dans l'espace public⁶³. Sans tenir compte des multiples facteurs de stress et des dangers pour un chien ou un chat divagant, la prise en charge se passera d'autant mieux s'il ne passe pas par la fourrière. De plus, il est essentiel pour les membres de l'association de recevoir des informations sur l'animal (identité, tempérament, état de santé). En 2019, l'association Solidarité Peuple Animal a créé la Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie (en 2024, c'est le 29 juin)⁶⁴ et a rédigé une charte responsable avec 15 engagements à respecter par les adoptants (ANNEXE 4). Depuis 2020, le gouvernement communique en faveur de la protection des animaux de compagnie et

⁶² Certains diront qu'il existe un paradoxe dans l'expression « abandon responsable ». Nous pensons que l'acte d'amener l'animal dans un refuge *est plus responsable* que celui de l'abandonner sur la voie publique.

⁶³ LA SPA, « Je dois me séparer de mon animal ». En ligne : <https://www.la-spa.fr/les-aides-de-la-spa/abandonner-son-animal/> (Consulté le 23 mai 2024).

⁶⁴ Journée Mondiale contre l'abandon. En ligne : <https://www.journeemondialecontrelabandon.com/> (Consulté le 23 mai 2024).

fait de la prévention contre les abandons⁶⁵. Un kit de communication pour les réseaux sociaux est également disponible sur le site avec le slogan « l'adopter, c'est s'engager ! ».

3. Actions de sensibilisation et de prévention

Adopter un animal doit être un acte responsable. Alors que l'identification d'un carnivore domestique est obligatoire, à peine un chat sur deux est identifié en France⁶⁶. L'identification est un acte responsable, cela prouve l'identité du détenteur de l'animal, donc sa responsabilité vis-à-vis de lui, mais cela permet également de retrouver plus facilement son animal en cas de perte.

Face à une population de chats errants toujours plus importante, la stérilisation systématique des chats pourrait aider à limiter les portées à répétition, la prolifération des maladies, les décès de chats, tout ce que les associations de protection animale appellent la « misère féline ». La stérilisation systématique des chats compagnons permettrait également d'éviter les gestations non désirées avec un risque d'abandon des animaux. C'est devenu une obligation légale en Belgique depuis 2018. Il semblerait que des bénéfices se fassent sentir notamment avec la diminution du nombre de chats dans les refuges, et donc du nombre d'euthanasies pour ceux qui ne sont pas adoptés⁶⁷. Cependant, le manque de contrôle des stérilisations ne permet pas d'avoir des données très précises. Une étude sur une dizaine d'années permettrait de conclure à une réelle efficacité de cette pratique.

Bien que de nombreux protagonistes souhaiteraient l'obligation d'un permis de détention pour les propriétaires de chiens et de chats, cette mesure n'a pas (encore) vu le jour en France. En revanche, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes promulguée le 30 novembre 2021 a rendu possible la mise en place du « certificat d'engagement et de connaissance » pour les acquéreurs d'un animal de compagnie. Depuis le 1^{er} octobre 2022, tout nouvel acquéreur d'une espèce doit prendre connaissance du certificat mis à disposition par le cédant et le signer au moins 7 jours avant l'acquisition de l'animal (pour toute cession, gratuite ou onéreuse).

⁶⁵ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Guide pratique - Cet été, ayez les bons réflexes pour prendre soin de votre animal de compagnie », 3 juillet 2023. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/guide-pratique-cet-ete-ayez-les-bons-reflexes-pour-prendre-soin-de-votre-animal-de-compagnie> (Consulté le 22 mai 2024).

⁶⁶ I-Cad, « Infographies et baromètres ». En ligne : <https://www.i-cad.fr/articles/publications> (Consulté le 23 mai 2024).

⁶⁷ Bénédicte Iturria, « La Wallonie dresse un bilan de la stérilisation obligatoire des chats », 1^{er} septembre 2021. En ligne : <https://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/la-wallonie-dresse-un-bilan-de-la-sterilisation-obligatoire-des-chats.html> (Consulté le 28 mai 2024).

Le certificat d'engagement et de connaissance précise plusieurs informations⁶⁸ :

- Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'espèce ;
- Les obligations vis-à-vis de l'identification – cette dernière est primordiale pour limiter les abandons des animaux ;
- Les implications financières et logistiques liées à la détention d'un animal. En effet, toute détention a un coût financier (nourriture, garde éventuelle, soins...) et logistique (garde en cas d'absence, espace nécessaire, sorties quotidiennes, nourriture...).

Chaque structure (association, élevage) a dû constituer son propre certificat avant la mise à disposition de l'instruction technique arrivée quelques semaines après la date d'application de la loi, ce qui a pu être difficile à mettre en œuvre pour les petites associations. A ce jour, de nombreux modèles de certificats sont disponibles en ligne et les versions sont plus ou moins détaillées⁶⁹. Un des points positifs est que chaque structure a été dans l'obligation de créer un document pour transmettre des informations indispensables aux adoptants. Un des points négatifs de ce certificat est la possibilité d'antidater le document pour faciliter l'adoption à l'acquéreur sans qu'il n'ait besoin de se déplacer à deux reprises ou de réserver l'animal puis d'attendre 7 jours pour venir le chercher : ainsi il peut adopter l'animal tout de suite. En effet, cette pratique peut être réalisée par des associations qui souhaitent placer au plus vite leurs animaux, car le risque est que l'acquéreur ne patiente pas et contacte une autre structure.

Le « permis de détention » d'un chien existe en Belgique et existait en Suisse. Dans ce pays, pour obtenir l'attestation de compétence, il était nécessaire de suivre une formation avec une partie théorique et une partie pratique. Le permis a été abandonné à la suite de problèmes de « coûts » et de « lourdeurs administratives »⁷⁰ sauf dans certains cantons pour les nouveaux détenteurs et pour certains types de chiens. Même lorsque la formation n'est plus obligatoire, le Conseil fédéral recommande aux personnes qui souhaitent acquérir un chien pour la première fois de suivre un cours facultatif afin d'apprendre à éduquer leur chien correctement⁷¹. En Wallonie, le permis de détention était automatiquement acquis à la majorité. Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Code wallon du Bien-être animal a instauré la présentation obligatoire d'un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie. Cet extrait établit que la personne n'est pas

⁶⁸ Art cité p. 24.

⁶⁹ A titre d'exemple, voici les modèles de la SPA. En ligne : <https://www.la-spa.fr/adopter/sinformer-sur-ladoption/conditions-dadoption/le-certificat-dengagement-et-de-connaissance-des-besoins-specifiques-de-lespece/> (Consulté le 24 mai 2024).

⁷⁰ Estelle Mollaret, « Détention d'animaux de compagnie : le manque de connaissances est à l'origine de maltraitances involontaires », *La dépêche vétérinaire*, n°1566 du 20 au 26 mars 2021.

⁷¹ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, « Chiens ». En ligne : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/heim-und-wildtierhaltung/hunde.html> (Consulté le 24 mai 2024).

interdite de détenir un animal de compagnie (interdiction de détention ou retrait du permis à la suite de maltraitance par exemple). Avec cette mesure, il n'y a pas de formation requise pour l'adoptant, cependant la démarche de demande de l'extrait du fichier permet de ralentir le processus d'acquisition d'un animal et d'éviter les adoptions impulsives.

En France, le permis de détention de chien ou de chat n'existe pas, sauf pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (les chiens dits d'attaque et ceux de garde/défense). Avec les nouvelles mesures encadrant la détention d'un animal de compagnie, il est possible que la réglementation évolue vers un permis de détention. Hormis la procédure administrative, il serait judicieux à notre sens qu'une formation soit obligatoire. Des cours théoriques pour sensibiliser aux besoins des chiens et des chats, faire connaître leurs comportements et contrer les idées reçues serait bénéfique pour tout adoptant d'un animal. Même si cela permet d'anticiper certains aspects, l'expérience de détention d'un animal de compagnie n'est pas suffisante pour avoir de bonnes connaissances sur l'espèce, d'autant plus avec l'évolution des connaissances scientifiques et plus particulièrement en éthologie. Il est donc nécessaire de mettre à jour ses connaissances régulièrement. La formation théorique pourrait contenir des modules sur les besoins du chien et du chat, sur l'interprétation des comportements, l'identification des problématiques et les spécialistes à contacter en cas de questionnement. L'objectif serait d'aider chaque adoptant à démarrer sur de bonnes bases avec son animal pour favoriser une cohabitation sereine. Comprendre les besoins d'un animal, ses attentes et ses motivations permet de porter un regard nouveau sur ses comportements et réactions. Cette formation ne serait pas accessible qu'aux primo-adoptants mais à toutes les personnes vivant avec un chien ou un chat. Les professionnels formateurs devront être sélectionnés sur des critères de compétences et d'approche bienveillante et bientraitante des animaux compagnons. Encore trop de professionnels éducateurs canins et comportementalistes canins/ félins ne mettent pas à jour leurs connaissances et/ou exercent avec des méthodes traditionnelles, c'est-à-dire coercitives, en basant leur approche sur la domination de l'animal non humain. Il est essentiel que les pratiques évoluent.

En plus du permis, des formations théoriques et pratiques pourraient être proposées dans chaque commune pour tous les adoptants d'animaux de compagnie. D'après une enquête réalisée par l'institut CSA pour la Centrale Canine⁷², 75 % des personnes interrogées seraient intéressées par la création d'un espace appelé « La Maison du chien » qui mettrait à la disposition du grand public des renseignements sur le chien : conseils pratiques, informations sur sa santé, son éducation. Ce qui est très prometteur. Cependant, bien que 95% des répondants

⁷² Consumer Science & Analytics, Les français et le chien, janvier 2022. En ligne : <https://csa.eu/csa-content/uploads/2022/04/Les-Francais-et-le-chien-2022.pdf> (Consulté le 28 mai 2024).

trouvent que l'éducation du chien est indispensable, ils ne sont que 57 % à être d'accord que cela doit se pratiquer avec un expert éducateur canin. Concernant l'obtention d'informations générales sur le chien, la principale source d'information est le vétérinaire (pour 73 % des personnes). Les adoptants consultent également des sites spécialisés, l'éleveur du chien ou encore leur entourage. Faire appel à un spécialiste du comportement ou de l'éducation pour recevoir des conseils adaptés ne s'est pas encore démocratisé. Les adoptants pensent pouvoir éduquer leur chien eux-mêmes ou alors ils ne savent pas toujours vers qui se tourner. Souvent, ils contactent le vétérinaire, dont le rôle de conseiller est essentiel. D'ailleurs, de plus en plus de vétérinaires font confiance aux spécialistes en comportement et recommandent des professionnels bienveillants et bientraitants. Concernant le chat, faire appel à un comportementaliste est encore loin d'être un réflexe pour la plupart des adoptants, qui vont tester de nombreuses solutions puis, contacter l'expert en comportement en dernier recours. Les professionnels ont donc un rôle important à jouer pour faire connaître leur pratique et montrer l'intérêt de faire appel à leurs services, pas uniquement lorsqu'il y a des problématiques, mais aussi en prévention. Pour reprendre l'exemple du projet « La Maison du chien » de la SCC, il serait intéressant de créer des lieux d'accueil pour les adoptants de chien et de chat dans les villes en collaboration avec les mairies. Des renseignements sur les animaux, leur santé, leur comportement, seraient mis à disposition de chacun. Des rencontres avec des comportementalistes et éducateurs canins pourraient être organisées pour prodiguer des conseils individuels aux adoptants, mais également des conférences et ateliers destinés à des groupes permettraient de diffuser les informations plus largement. Si ces formations sont gratuites pour le citoyen, c'est-à-dire prises en charge par les mairies, cela augmenterait les chances qu'il s'inscrive, mais pas forcément qu'il y participe. L'investissement financier encourage à s'engager. Cet aspect est donc à réfléchir.

La transmission d'informations bienveillantes envers les animaux non humains peut se faire dès l'école et même auprès d'enfants qui n'ont pas d'animaux chez eux. Tous les enfants sont, un jour, au contact d'animaux. Il est essentiel qu'ils apprennent dès le plus jeune âge la bienveillance, la bientraitance et le respect du vivant. La sensibilisation au respect des animaux de compagnie a été ajoutée au code de l'éducation par la loi du 30 novembre 2021 : « L'enseignement moral et civique sensibilise également, à l'école primaire, au collège et au lycée, les élèves au respect des animaux de compagnie. Il présente les animaux de compagnie comme sensibles et contribue à prévenir tout acte de maltraitance animale⁷³ », grâce notamment à la requête de l'association Éducation Éthique Animale⁷⁴. Cependant, ce sujet ne prend encore

⁷³ Art. L. 312-15 du Code de l'éducation.

⁷⁴ Georges Chapouthier, « Enfin le respect de l'animal à l'école ? », 9 septembre 2022. En ligne : <https://www.fondation-droit-animal.org/114-enfin-le-respect-de-lanimal-a-lecole/> (Consulté le 25 mai 2024).

qu'une place mineure dans les programmes scolaires. Il faudrait également réfléchir à ce que les actions de sensibilisation aient un impact durable. C'est pourquoi, en décembre 2023, la Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences (LFDA) organisait, conjointement avec la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, un colloque à l'UNESCO sur le thème de la sensibilisation des élèves au respect des animaux pour faire largement connaître ce sujet⁷⁵.

Il est essentiel que le futur adoptant se prépare aux problématiques potentielles liées à la logistique, au budget ou aux comportements, qu'il se rende compte de la réalité de vie avec un chien ou un chat et des possibles difficultés. Le personnel de refuge et d'élevage⁷⁶ peut sélectionner les « profils » d'adoptants et d'adoptés afin de faire correspondre les besoins de l'animal avec ce que l'adoptant peut lui offrir et avec ses attentes. Il est important d'être transparent sur l'histoire de vie de l'animal recueilli en association. Le comportement au refuge ou en famille d'accueil reflète rarement le réel tempérament de l'animal, il est important de ne pas arranger la vérité. Il est également essentiel de refuser les adoptions « coup de cœur » basées sur des critères esthétiques, ou impulsives sans période de réflexion en amont, et donc encourager les adoptions responsables.

Un plan national pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie vient d'être publié par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire⁷⁷. Parmi les actions proposées, un « parcours d'acquisition responsable » est prévu pour informer les adoptants, mais aussi le contrôle des organismes de formation qui délivrent l'ACACED pour les futurs professionnels, la lutte contre la maltraitance animale ainsi qu'un appui financier aux associations. La question financière pour la mise en œuvre de ces dispositions inquiète déjà les « petites » associations indépendantes qui sont nombreuses en France.

⁷⁵ LFDA, « Colloque : Connaître et respecter les animaux : un enjeu pour l'Éducation nationale ». En ligne : <https://www.fondation-droit-animal.org/colloque-connaître-et-respecter-les-animaux-un-enjeu-pour-leducation-nationale/> (Consulté le 24 mai 2024).

⁷⁶ Bien que nous encourageons l'adoption en refuge pour donner une seconde chance à un animal qui a été délaissé, nous encourageons aussi les adoptions dans les élevages éthiques plutôt que chez des particuliers non en règles.

⁷⁷ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Plan national pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie », 22 mai 2024. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/plan-national-pour-améliorer-le-bien-etre-des-animaux-de-compagnie> (Consulté le 28 mai 2024).

Conclusion

Avec l'évolution de la législation ces dernières années, nous espérons un changement profond de la considération des animaux compagnons et de leur prise en charge.

La sensibilisation aux besoins éthologiques des animaux et la connaissance de leurs comportements peut participer à lutter contre les croyances et les idées reçues qui portent préjudices à nos animaux compagnons et aider les adoptants à avoir un regard plus juste envers leur animal.

Agir de manière bienveillante et bientraitante apporte des bénéfices importants, pour l'animal : ses besoins comblés favorisent un état émotionnel positif ; pour l'humain : les comportements de son animal satisfont ses attentes ; pour la relation humain-animal : la cohabitation est, de fait, plus sereine. Globalement, les bénéfices supposés sont une diminution des risques d'abandon.

En résumé, adopter un animal en étant responsable c'est s'informer et se former sur ses besoins et ses comportements. S'engager à long terme, c'est respecter son animal, être bienveillant et bientraitant avec lui.

Bibliographie

- Amat M, Ruiz de la Torre JL, Fatjó J, Mariotti VM, Van Wijk S & Manteca X, “Potential risk factors associated with feline behaviour problems”, *Applied Animal Behaviour Science*, 2009, Vol 121 (2), p. 134-139.
- ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale), « L’Anses propose une définition du bien-être animal et définit le socle de ses travaux de recherche et d’expertises », 25 avril 2018. En ligne : <https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%9999anses-propose-une-d%C3%A9finition-du-bien-%C3%AAtre-animal-et-d%C3%A9finit-le-socle-de-ses-travaux-de> (Consulté le 17 mai 2024).
- Association contre la Maltraitance Animale et Humaine (AMAH), « Les violences domestiques - Maltraitance animale, maltraitance infantile, violence conjugale ou encore violence contre des personnes fragiles ». En ligne : <https://www.amah-asso.org/comprendre-les-violences-domestiques/> (Consulté le 16 mai 2024).
- Baratay E , « La création de l’animal de compagnie. a) Le cheval, compagnon inachevé », *Et l’homme créa l’animal*, Odile Jacob, 2003, 384 pages.
- Broom DB, “A history of animal welfare science”, *Acta Biotheor*, 2011, Vol 59(2), p. 21-37.
- Centre National de Référence pour le Bien-Être Animal, « Premier rapport du CNR BEA pour l’observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD), Premier état des lieux sur l’abandon des chiens et des chats en France », 4 mars 2022. En ligne : <https://www.cnr-bea.fr/wp-content/uploads/2023/06/Avis-CNR-BEA-OCAD-etat-des-lieux-abandon-chiens-chats-mars-2022.pdf> (Consulté le 15 mai 2024).
- Chaire BEA, Vidéo « Que peut apporter la sociologie à la problématique du bien-être animal ? Focus sur le concept de « bienveillance » », 31 août 2008. En ligne : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/video-que-peut-apporter-la-sociologie-a-la-problematique-du-bien-etre-animal-focus-sur-le-concept-de-bienveillance/> (Consulté le 18 mai 2024).
- Chaire BEA, « Comment définir le bien-être animal ? », 12 janvier 2022. En ligne : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/comment-definir-le-bien-etre-animal/> (Consulté le 17 mai 2024).
- Chaire BEA, « Infographie- Qu’est-ce que le bien-être animal ? », 19 septembre 2023. En ligne : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/infographie-quest-ce-que-le-bien-etre-animal-2/> (Consulté le 17 mai 2024).
- Chaire BEA, « Le bien-être des animaux ». En ligne : https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/wp-content/uploads/2023/04/Fiche-BEA-Enseignant_Vfinale.pdf (Consulté le 18 mai 2024).
- Chapouthier G, « Enfin le respect de l’animal à l’école ? », 9 septembre 2022. En ligne : <https://www.fondation-droit-animal.org/114-enfin-le-respect-de-lanimal-a-lecole/> (Consulté le 25 mai 2024).
- Col R, Day C & Phillips CJC, “An epidemiological analysis of dog behavior problems presented to an Australian behavior clinic, with associated risk factors”, *Journal of Veterinary Behavior*, 2016, Vol 15, p. 1-11.

- Consumer Science & Analytics, Les français et le chien, janvier 2022. En ligne : <https://csa.eu/csa-content/uploads/2022/04/Les-Francais-et-le-chien-2022.pdf> (Consulté le 28 mai 2024).
- Dardenne E, « Introduction », *Considérer les animaux. Une approche zoinclusive*, Paris, Presses Universitaires de France, 2023, 192 pages.
- Driscoll CA, Menotti-Raymond M, Roca AL, Hupe K, Johnson WE, Geffen E, Harley EH, Delibes M, Pontier D, Kitchener AC, Yamaguchi N, O'brien SJ, Macdonald DW, “The Near Eastern origin of cat domestication”, *Science*, 2007, Vol 317 (5837), p. 519-23.
- Duncan IJH, “The changing concept of animal sentience”, *Applied Animal Behaviour Science*, 2006, Vol 100 (1–2), p. 11-19.
- Espinosa Romain, « Chapitre III - Pourquoi continue-t-on d’exploiter les animaux dans de telles conditions ? », Comment sauver les animaux ? Une économie de la condition animale, sous la direction de Romain Espinosa. Presses Universitaires de France, 2021, 75 pages.
- FACCO, enquête menée par Kantar en 2020 : « Parc des Animaux Familiers 2020 ». En ligne : <http://www.facco.fr/wp-content/uploads/2021/06/Parc-des-Animaux-Familiers-2020-Assemble%CC%81e-ge%CC%81ne%CC%81rale-FACCO-10-06-21.pdf> (Consulté le 15 mai 2024).
- FACCO, « Les chiffres de la population animale en France », enquête de 2022. En ligne : <https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/> (Consulté le 15 mai 2024).
- FAWC, “Farm Animal Welfare in Great Britain: Past, Present and Future”, octobre 2009. En ligne : <https://www.gov.uk/government/publications/fawc-report-on-farm-animal-welfare-in-great-britain-past-present-and-future> (Consulté le 17 mai 2024).
- La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences, « Colloque : Connaître et respecter les animaux : un enjeu pour l’Éducation nationale ». En ligne : <https://www.fondation-droit-animal.org/colloque-connaître-et-respecter-les-animaux-un-enjeu-pour-leducation-nationale/> (Consulté le 24 mai 2024).
- Fatjó F, Bowen J, García E, Calvo P, Rueda S, Amblás S & Lanza JF, “Epidemiology of Dog and Cat Abandonment in Spain (2008-2013)”, *Animals (Basel)*, 2015, Vol 5 (2), p.426-41.
- Guillaume A, « Le mot sentience entre dans le Larousse 2020 », 22 juillet 2019. En ligne : <https://www.fondation-droit-animal.org/102-le-mot-sentience-entre-dans-le-larousse-2020/> (Consulté le 21 mai 2024).
- Herpin N & Verger D, « La possession d’animaux de compagnie en France : une évolution sur plus de vingt ans expliquée par la sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, 2016, Vol 66 (2), p. 421-466.
- I-Cad, “Infographies et baromètres ». En ligne : <https://www.i-cad.fr/articles/publications> (Consulté le 23 mai 2024).
- Ifop, « De l’inflation à l’abandon, les français et leurs animaux de compagnie face à la hausse des prix », Rapport d’étude de l’IFOP pour Woopets. En ligne : <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/11/119534-PPT.pdf> (Consulté le 22 mai 2024).

- Ipsos, enquête menée pour Royal Canin en 2023 : « Le bien-être des animaux et la responsabilisation des possesseurs d'animaux ». En ligne : <https://www.ipsos.com/fr-fr/68-des-francais-considerent-leur-animal-de-compagnie-comme-un-membre-de-la-famille> (Consulté le 15 mai 2024).
- Iturria B, « La Wallonie dresse un bilan de la stérilisation obligatoire des chats », 1er septembre 2021. En ligne : <https://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/la-wallonie-dresse-un-bilan-de-la-sterilisation-obligatoire-des-chats.html> (Consulté le 28 mai 2024).
- Journée Mondiale contre l'abandon. En ligne : <https://www.journeemondialecontrelabandon.com/> (Consulté le 23 mai 2024).
- Jung C & Pört D, "Scavenging Hypothesis: Lack of evidence for Dog Domestication on the Waste Dump", *Dog Behavior*, 2018, Vol 4 (2), p. 41-56.
- Lipinski MJ, Froenicke L, Baysac KC, Billings NC, Leutenegger CM, Levy AM, Longeri M, Niini T, Ozpinar H, Slater MR, Pedersen NC, Lyons LA, "The ascent of cat breeds: genetic evaluations of breeds and worldwide random-bred populations", *Genomics*, 2008, Vol 91 (1), p. 12-21.
- Le manuel MSD, « Syllogomanie », juillet 2023. En ligne : <https://www.msdmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/troubles-obsessionnels-compulsifs-et-apparent%C3%A9s/syllogomanie> (Consulté le 17 mai 2024).
- Martin M, « Contribution à l'étude des maltraitances animales à travers l'expérience d'inspecteurs de protection animale ». Thèse vétérinaire - VetagroSup, 2018, 194 pages.
- Mason GJ, "Stereotypies: a critical review", *Animal Behaviour*, 1991, Vol 41 (6), p. 1015-1037.
- Michalon J, « Le bien-être des animaux de compagnie : la remise en question d'une évidence ? », in Caroline Gilbert, Emmanuelle Titeux, Jérôme Michalon ; Charly Pignon, Thierry Poitte et Fabrice Rosaci (dir.), *Livre blanc : le bien-être de l'animal de compagnie*, CapWelfare, 2019, 91 pages.
- Michalon J, « "L'animal thérapeute" : Socio-anthropologie de l'émergence du soin par le contact animalier », Thèse de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2011, 821 pages.
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Guide pratique - Cet été, ayez les bons réflexes pour prendre soin de votre animal de compagnie », 3 juillet 2023. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/guide-pratique-cet-ete-ayez-les-bons-reflexes-pour-prendre-soin-de-votre-animal-de-compagnie> (Consulté le 22 mai 2024).
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Animaux de compagnie, équidés... Tout savoir sur le certificat d'engagement et de connaissance », 7 août 2023. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/animaux-de-compagnie-equides-tout-savoir-sur-le-certificat-dengagement-et-de-connaissance> (Consulté le 23 mai 2024).
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « Plan national pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie », 22 mai 2024. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/plan-national-pour-ameliorer-le-bien-etre-des-animaux-de-compagnie> (Consulté le 28 mai 2024).

- Mollaret E, « Détention d'animaux de compagnie : le manque de connaissances est à l'origine de maltraitements involontaires », *La dépêche vétérinaire*, n°1566 du 20 au 26 mars 2021.
- Morand E et de Singly F, « Sociologie d'une forte proximité subjective au chat, au chien », *Enfances Familles Générations*, 2019. En ligne : <http://journals.openedition.org/efg/6445> (Consulté le 29 mai 2024).
- Museum National d'Histoire Naturelle, « Qu'est-ce que la domestication ? ». En ligne : <https://www.mnhn.fr/fr/qu-est-ce-que-la-domestication> (Consulté le 14 mai 2024).
- O'Connor R, Coe J, Niel L, & Jones-Bitton A, "Effect of Adopters' Lifestyles and Animal-Care Knowledge on Their Expectations Prior to Companion-Animal Guardianship", *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 2016, Vol 19 (2), p. 157–170.
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, « Chiens ». En ligne : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/heim-und-wildtierhaltung/hunde.html> (Consulté le 24 mai 2024).
- Ollivier M, « Reconstruire et comprendre l'histoire de la domestication du chien grâce à la paléogénétique », *Les nouvelles de l'archéologie*, Vol 148, 2017, p. 50-55.
- Powell L, Chia D, McGreevy P, Podberscek AL, Edwards KM, Neilly B, Guastella AJ, Lee V & Stamatakis E, "Expectations for dog ownership: Perceived physical, mental and psychosocial health consequences among prospective adopters", *PLoS One*, 2018, Vol 6 (7), p. 1-13.
- Serpell JA, "Commensalism or Cross-Species Adoption? A Critical Review of Theories of Wolf Domestication", *Front Vet Sci*, 2021, Vol 8, p. 1-10.
- La SPA, « Bilan 2022, la SPA dans tous ses états », communiqué de presse, janvier 2023. En ligne : https://www.la-spa.fr/app/assets-spa/uploads/2023/01/La-SPA_CP_2023_01_Bilan.pdf (Consulté le 15 mai 2024).
- La SPA, « Je dois me séparer de mon animal ». En ligne : <https://www.la-spa.fr/les-aides-de-la-spa/abandonner-son-animal/> (Consulté le 23 mai 2024).
- Sueur C, « L'anthropomorphisme, entre le bien fondé et la dérive risquée », *Repenser la relation homme-animal : Généalogie et perspectives*, l'Harmattan, 2020, 166 pages.
- Tami G & Gallagher A, "Description of the behaviour of domestic dog (*Canis familiaris*) by experienced and inexperienced people", *Applied Animal Behaviour Science*, 2009, Vol 120 (3-4), p. 159-169.
- Vigne JD, Guilaine J, Debue K, Haye L & Gérard P, "Early taming of the cat in Cyprus", *Science*, 2004, Vol 304 (5668), p. 259.
- Wagner Thomas, Bonpote, « Une économie pour sauver les animaux ? », 15 juillet 2021. En ligne : <https://bonpote.com/une-economie-pour-sauver-les-animaux-romain-espinosa/> (Consulté le 23 mai 2024).

ANNEXE 1

Enquête menée par Kantar pour la FACCO en 2020 : « Parc des Animaux Familiers 2020 ».

L'amour des chats est de loin la première raison de possession. Une progression assez logique cette année des raisons liées au stress et bien-être.

TOP 10 des Raisons de possession de chats

Total Important (En %)



Base : Foyers possesseurs
Q16. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez un chien ou un chat dans votre foyer ? Noter chaque raison de 1 à 5 où 1 signifie que la raison n'est pas du tout importante et 5 qu'elle est extrêmement importante. Les notes intermédiaires serviront à nuancer votre jugement.

  Évolution significative vs. 2018 (90%)

KANTAR



16

Comme pour les chats, aimer l'animal et sa compagnie est de loin la première raison de possession.

TOP 10 des Raisons de possession de chiens

Total Important (En %)



Base : Foyers possesseurs
Q16. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez un chien ou un chat dans votre foyer ? Noter chaque raison de 1 à 5 où 1 signifie que la raison n'est pas du tout importante et 5 qu'elle est extrêmement importante. Les notes intermédiaires serviront à nuancer votre jugement.

  Évolution significative vs. 2018 (90%)

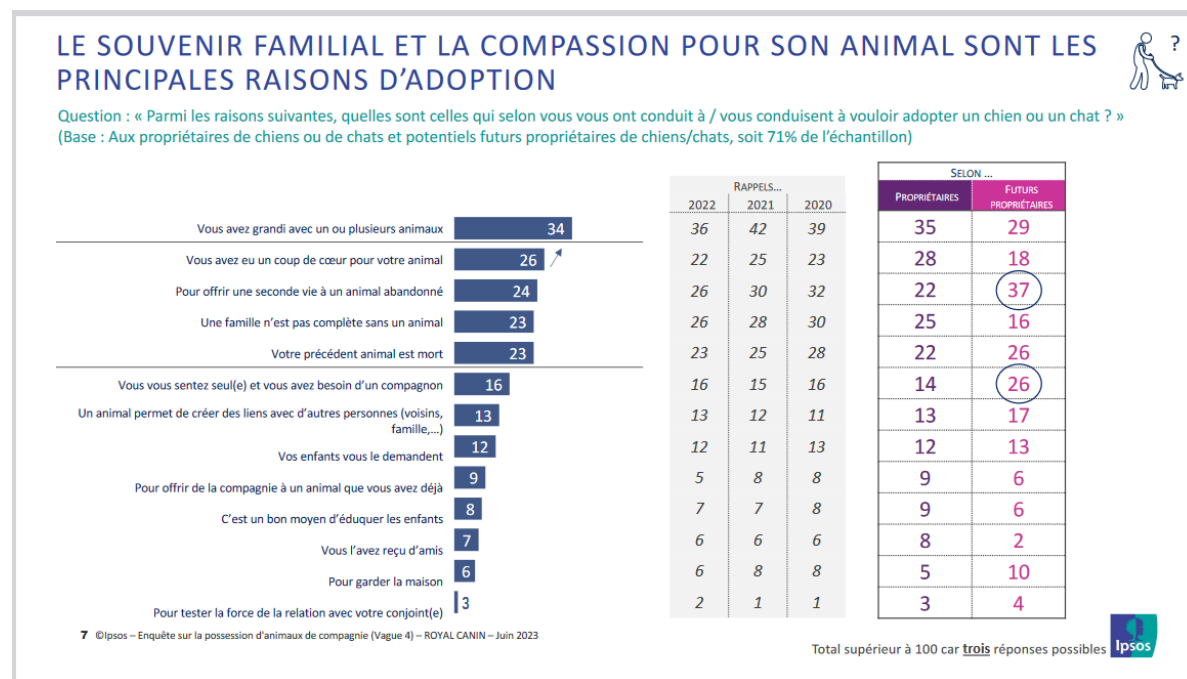
KANTAR



17

ANNEXE 2

Enquête menée par Ipsos pour Royal Canin en 2023 : « Le bien-être des animaux et la responsabilisation des possesseurs d'animaux ».



ANNEXE 3

The Five Freedoms :

- Freedom from hunger and thirst - by ready access to water and a diet to maintain health and vigour;
- Freedom from discomfort - by providing an appropriate environment including shelter and a comfortable resting area;
- Freedom from pain, injury and disease - by prevention or rapid diagnosis and treatment;
- Freedom to express normal behaviour - by providing sufficient space, proper facilities and appropriate company of the animal's own kind;
- Freedom from fear and distress - by ensuring conditions and treatment, which avoid mental suffering.

ANNEXE 4

LA CHARTE DU MAÎTRE RESPONSABLE



JOURNÉE MONDIALE CONTRE L'ABANDON DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

À l'occasion de la Journée mondiale contre l'abandon, je m'engage à être un maître responsable de l'animal de compagnie que j'ai adopté. Qu'il soit un chat, un chien, un lapin, un furet ou tout autre NAC, qu'il soit vieux, jeune, malade ou handicapé, je respecte ces 15 engagements...

1

JE NE T'ADOpte PAS SUR UN COUP DE TÊTE

Que je l'achète ou le reçoive gratuitement, l'adoption d'un animal de compagnie est un acte mûrement réfléchi. L'adoption est un engagement.

2

JE T'IDENTIFIE

L'identification est obligatoire en France pour les chats et les chiens. Je respecte la loi en lui donnant une identité. C'est la preuve de mon engagement et une assurance de le retrouver en cas de perte, de fugue ou de vol.

3

JE TE FAIS STÉRILISER

Si je ne suis pas un éleveur, la stérilisation est une garantie contre les portées non désirées, qui sont la cause de nombreux abandons.

4

JE VEILLE SUR TA SANTÉ

J'assure à mon animal un contrôle vétérinaire régulier. Je le fais vacciner et soigner quand il est malade, âgé ou accidenté.

5

JE POURVOIS À TA NOURRITURE ET À TA BOISSON

En quantité et en qualité, je fournis à mon animal plusieurs repas par jour, sans manque ni excès, afin de répondre aux besoins liés à son espèce, à son âge et à son état de santé.

6

JE POURVOIS À TON CONFORT ET À TON BIEN-ÊTRE

Je m'engage à lui fournir un lieu de vie qui procure sécurité et confort.

7

JE NE T'IGNORE PAS

Je procure à mon animal des activités, des contacts avec ses congénères et avec les humains de la famille et en dehors de celle-ci.

8

JE T'EMMÈNE EN VACANCES AVEC MOI

L'adoption d'un animal est un engagement sur toute l'année. En cas d'impossibilité de l'emmener en vacances, je m'engage à confier sa garde à une personne responsable, à titre gratuit ou onéreux.

9

JE T'ÉDUQUE

L'éducation permet à un chien de vivre en harmonie avec ses congénères et les humains, quel que soit son âge.

10

JE RESPECTE LA LOI ET LES DÉCISIONS LOCALES CONCERNANT TON ESPÈCE

J'évite ainsi de m'exposer à des poursuites qui pourraient nuire au devenir de mon animal (port de la muselière, ramassage des crottes, aboiements...).

11

JE NE T'EXPLOITE PAS

Ni dans des activités illégales de combats, ni dans des parcs et spectacles qui nuisent au bien-être, à la sécurité et à la survie de mon animal.

12

JE NE TE FAIS PAS EUTHANASIER PAR CONFORT

L'euthanasie est un acte qui se décide en concertation avec le vétérinaire uniquement dans le but d'abréger les souffrances tant psychologiques que physiques de l'animal.

13

JE NE TE MALTRAITE PAS

Volontairement ou involontairement, le souffrance faite à un animal est un acte de cruauté puni par la loi. Si la maladie expose l'animal à la souffrance, le vétérinaire doit tout mettre en œuvre pour la soulager.

14

JE NE T'ABANDONNE PAS

L'abandon, autre que pour des motifs impérieux et auprès d'un refuge, est un acte de maltraitance puni par la loi.

15

JE T'AIME

J'assure quotidiennement à mon animal des moments de partage, d'échange et d'activité avec ses congénères, ma famille et moi-même.